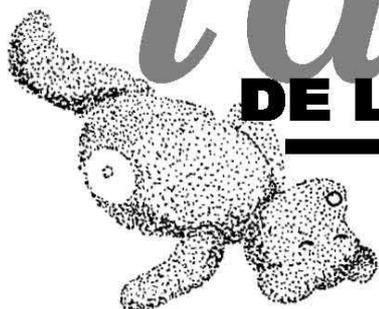


la lettre

DE LA COMMISSION ENFANTS



AMNESTY INTERNATIONAL - Commission enfants - 76, boulevard de la Villette - 75940 Paris Cedex 19
Tel. : 01.53.38.65.65 - Fax : 01.53.38.55.00 - Ligne directe : 01.53.38.65.32 - E-mail : comenfants@amnesty.fr

Edito

Protection des mineurs isolés étrangers (MIE) et politique de l'urgence

En novembre 2002, Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, expliquait la fermeture du Centre de Sangatte dans ces termes : «*le Pas-de-Calais n'a pas à être le réceptacle de tous les miséreux du monde qui espèrent venir à Sangatte ou ailleurs*». ¹ Le recul nous a montré qu'il n'était pas question de régler le problème des migrants avec la fermeture de ce centre de la Croix-Rouge, mais plutôt de faire la démonstration de la souveraineté de l'Etat en matière d'immigration et de contrôle du territoire.

Sept ans plus tard, les visages ont changé, la désignation a changé (il n'est plus question du Centre de Sangatte mais de la «jungle» de Calais), les points de chute se sont multipliés et étendus à Paris (Square Villemin)² et certains protagonistes de cet événement ont gagné en pouvoir et en compétences (Nicolas Sarkozy est aujourd'hui Président de la République). Pour ces migrants cependant, la réalité reste inchangée, sinon plus préoccupante. Sans trop nous attarder sur les choix politiques de l'exécutif actuel (l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) placée sous la tutelle d'un nouveau Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire depuis 2007, la politique de quota d'étrangers en situation irrégulière à expulser) ou sur sa rhétorique en matière d'immigration, il est bon d'insister tout de même sur un phénomène connexe et particulièrement inquiétant : celui des mineurs isolés étrangers. Sur les 278 individus – en majorité Afghans – évacués de la «jungle» de Calais, le 22 septembre de cette année, 132 étaient des mineurs.

Alors, il est vrai que certains de ces mineurs isolés étrangers ont comme unique obsession de rejoindre le Royaume-Uni et vont rarement au bout des démarches qui leur permettraient de demeurer en France en toute légalité, sous la protection des services de l'Etat. Mais, y sont-ils vraiment invités par les mêmes pouvoirs publics qui sont censés les protéger ? Si ce n'est le travail formidable et la générosité remarquable des associations, des bénévoles et de certains citoyens solidaires et émus de leur situation, ces mineurs n'ont sûrement, de la France, que la vision d'un pays hostile et sévère. Celle d'un Etat où les mineurs isolés étrangers sont plus familiers des services de police et des services préfectoraux que des services sociaux.

Tout porte à croire que l'exécutif actuel (et le précédent aussi) s'accommode très bien de cette situation, de ce provisoire qui dure. Il a choisi – comme sur d'autres thèmes – d'être dans l'urgence ou dans la réaction spontanée... Pas dans la prévention et dans la protection de ces mineurs en danger. Ils seraient aujourd'hui sur notre territoire, toutes nationalités confondues, entre 4.000 et 6.000 selon France Terre d'Asile.

Lionel Quille,

Responsable de la Commission enfants.

**AMNESTY
INTERNATIONAL** 

N° 13

novembre 2009

Public

SF 09 – ENF 45

SOMMAIRE

Edito

**Nouvelles de la
Commission
Témoignage**

Actualités-France

- La France évaluée sur les droits de l'enfant
- Projet de loi relatif au Défenseur des droits
- Protection de l'enfance pas satisfaisante
- Inscription de l'inceste dans le code pénal
- Les mineurs afghans en transit à Paris
- Protection des mineurs étrangers dans le sport
- Brigade de protection des familles
- Lutter contre la violence scolaire
- Enfants disparus
- Exorcisme en Guyane

Actualités-Monde

- Violences sexuelles dans les conflits armés
- Enfants déracinés et abandonnés
- Domesticité des enfants en Haïti
- Les orphelins 'restitués' de la dictature argentine
- Pérou : les enfants soldats
- Afrique de l'ouest : les marchands d'orphelins
- Côte d'Ivoire : prostitution infantine
- Afrique : enfants accusés de sorcellerie
- Pendaison en Iran
- Israël : expulsion d'enfants de travailleurs immigrés
- Népal : démobilitation des enfants soldats

En bref

France-Monde

Agenda

¹ Propos de Nicolas Sarkozy, lors de la 2^{ème} Séance du mardi 12 novembre 2002, à l'Assemblée nationale.

² En août 2009, le Square Villemin a été évacué par la Ville de Paris.

Nouvelles de la commission

Projet 20 ans de la CIDE

Kit d'actions et de matériel

Dans le cadre du Projet «20 ans de la CIDE», la Commission enfants vous propose de prendre connaissance de la liste de matériel qu'elle a voulu élaborer à cette occasion. Vous pouvez organiser des événements tout au long de l'année, en lien avec le milieu scolaire ou pas, en profitant par exemple de projets d'autres associations ou de votre municipalité, ou à l'occasion de la sortie d'un livre.

Finalités/objectifs

- ☒ Faire connaître la Convention et insister sur ses caractéristiques
- ☒ Relier les dispositions de la Convention à l'actualité des droits de l'enfant (violations significatives & persistantes, application de la CIDE, avancées récentes)
- ☒ Donner de la visibilité au travail d'AIF et de sa Commission enfants
- ☒ Stimuler le travail du SI sur les droits de l'enfant et harmoniser la stratégie des autres sections sur cette thématique (One Amnesty).
- ☒ Créer des collaborations durables ou ponctuelles avec d'autres associations travaillant sur les droits de l'enfant

Matériel d'action global

Action du SI « **Etats-Unis. Pour une ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations unies** » (action commune à toutes les sections et conçue par la Comenfants d'AIF)

Dépliant + cartes action : **Violences faites aux filles** (Haïti)

Dépliant + cartes action : **Accès à l'éducation** (Zimbabwe + Balkans (pour relais enfants))

Dépliant + cartes action : **Peine de mort appliquée aux mineurs** (Iran + Arabie Saoudite (relais enfants))

Dépliant + cartes action : **Enfants (de parents) migrants ou réfugiés** (Turquie)

Dépliant + cartes action : **Enfants soldats** (Népal)

Texte intégral de la CIDE, édité par AIF

Livret pédagogique 20 ans de la CIDE + Dépliant d'introduction + Affiche (ComPDH & Enfants)

Dépliant information enfants soldats (centre de diffusion réf.650610)

Affiche « Les droits de l'enfant, c'est le devoir des grands » (Centre de diffusion réf.310905)

Dazibao (Comenfants & Service jeunes)

Chronique de novembre 2009 sur les 20 ans de la CIDE (Centre de diffusion)

Liste films en relation avec les thèmes (Service documentation & Comenfants)

CD de clips & vidéos sur les droits de l'enfant (à venir, Centre de diffusion)

Newsletter Lubanga (<http://ai405.free.fr>)

Pamphlet « **Le droit de l'enfant au respect** » de Janusz Korczak (Comenfants)

Exposition « Enfants... soldats » (Odile de Courcy)

Exposition « Travail des enfants » (Comenfants)

Exposition « Enfants Roms » (Comenfants)

Exposition « 20 ans de la CIDE » (ComPDH)

+14 dossiers thématiques de Comenfants (Comenfants)

Pour toute demande de matériel ou toute question concernant les activités liées aux 20 ans de la CIDE, ou encore les demandes d'intervention, n'hésitez pas à contacter Odile de Courcy : odecourcy@amnesty.fr – tél.01-53-38-65-14.

La commission enfants se tient aussi à votre disposition (permanence le jeudi) : comenfants@amnesty.fr – tél. 01-53-38-65-32.

Concernant le matériel proposé par la commission PDH, merci de contacter Julie Heslouin : jheslouin@amnesty.fr – tél. 01-53-38-66-27.

Centre de diffusion : 1, rue Platière, 69001 Lyon, 04-72-07-44-44 ou 76, bd de la Villette, 75019 Paris – tél. 01-53-38-65-10.

Témoignage

L'enfance à Bogota :

Une condition morbide et ordinaire

La capitale de la Colombie compte de nombreux enfants des rues. Nés dans des conditions exécrables, ils vivent dans un monde où la drogue et la violence sont monnaie courante. Volontaire auprès de l'association «Punte En Mi Lugar», Valentine Alt nous raconte son expérience sud-américaine.

Alors que je m'appête à donner mon premier cours d'anglais aux enfants des rues, trois jeunes arrivent avec leur mère. Ils ont entre 3 et 12 ans. Rosa Maria a su qu'elle était enceinte de son premier enfant alors que son mari était déjà parti. Lorsque celui-ci a appris la nouvelle, il est revenu pistolet en main et l'a menacée en plaquant son arme sur son ventre arrondi puis l'a frappée lourdement. Pour l'accouchement, elle était toute seule. Depuis, elle a été enceinte de ses autres enfants sous la contrainte de son mari. A Bogota, cette situation est fréquente. Malgré cela, Rosa Maria n'a pas baissé les bras. Elle s'occupe de ses enfants du mieux qu'elle peut et continue d'aider les autres.

Je me suis rendue en Colombie pour travailler auprès de l'association «Punte En Mi Lugar» - en français, «Mets-toi à ma place». Elle a été créée par la famille Torres qui compte onze membres en tout. Leur objectif est d'aider les enfants en leur donnant l'éducation de base qu'ils n'ont pas reçue : se laver, manger, apprendre à parler, lire et écrire. Mais surtout, l'association leur offre l'affection dont ils manquent cruellement.

Rosa Maria fait partie de la population qui fréquente l'association. Elle y amène généralement ses trois derniers enfants. A plusieurs reprises, elle a également fait venir son premier, celui sur qui le revolver était pointé. Il a aujourd'hui 16 ans et est handicapé mental. Lors d'un de mes cours, ce dernier a violemment claqué une porte sans raison apparente. Afin qu'il se tienne tranquille, sa mère lui a ligoté les mains.

La majorité du travail se passait dans la maison de l'association. Un jour, la famille Torres m'a amenée dans ce que les Colombiens appellent le «Bronx». C'est un quartier du centre de Bogota à quelques rues seulement des bureaux du président Uribe. Il est tenu par la mafia locale et exclusivement fréquenté par les consommateurs de drogue. Toutefois la présence de la famille Torres y est tolérée en raison des activités qu'elle mène auprès des enfants. Le quartier fourmille de monde et de crasse. C'est un endroit tout simplement invivable, encore plus pour les enfants. Pourtant, ils y sont nombreux. On ne les voit pas du premier coup car ils sont principalement séquestrés dans les bâtiments afin d'y être drogués et violés. Les stupéfiants sont omniprésents dans le «Bronx», c'est l'essence même du quartier.

Nous sommes le 24 février, je donne aujourd'hui mon dernier cours. C'est aussi l'anniversaire de Gefferson, un des fils de Rosa Maria ; il fête ses 9 ans. Sa grande sœur me demande de ne pas lui souhaiter son anniversaire. Selon elle, ça le rendrait triste à cause des «problèmes qu'il y a à la maison». Pour finir de détruire cette période normalement heureuse pour un enfant, Gefferson est tombé malade il y a quelques jours. Sa mère soupçonne le dernier repas qu'il a pris à l'école publique. Marcela Torres, m'explique que les intoxications alimentaires sont très fréquentes là-bas. Un phénomène lié à la nourriture périmée qui est servie. Pour preuve, lorsque Marcela est allée chercher de la nourriture pour une association, on lui a donné des pâtes périmées dans un sac qui sert normalement à conserver l'alimentation pour chien.

A mon arrivée, une chose m'avait pour le moins surprise : Leidy, la plus jeune de la famille, n'arrêtait pas de me tripoter les seins et l'entre jambe. La veille de mon départ, j'apprends que cet acte faisait partie du sombre héritage que le père avait transmis à ses enfants. En effet, lorsque le chef de famille rentre chez lui, chose plutôt rare, il ne dort pas avec sa femme. Il lui préfère sa fille de trois ans.

Valentine Alt (informations) et Yves Tradof (rédaction).

Actualités

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Après le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU, l'Unicef interpelle aussi la France

Conformément à l'article 44 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la France, après avoir remis son rapport, a été auditionnée par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU en mai 2009.

Le Comité regrette que ses précédentes observations n'aient pas été suivies d'effets. Il déplore l'absence, dans notre pays, d'une politique globale de l'enfance, qui induirait dans une même ambition l'implication des différents échelons institutionnels, le recueil de données précises (inexistantes à ce jour) et des moyens à la hauteur de l'enjeu. Notons que certains textes, comme la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance, attendent toujours des textes d'application et les financements de l'Etat pour être mis en oeuvre.

Tout comme l'Unicef France et d'autres associations, le Comité de Genève reproche une lecture restrictive de la France, qui ne reconnaît toujours que 11 articles d'application directe dans sa législation sur les 54 que compte la CIDE et exprime une franche inquiétude sur plusieurs sujets : la pauvreté qui frappe de trop nombreux enfants en France (plus de deux millions) et ses conséquences catastrophiques en termes de scolarité, d'accès à la santé, de logement, de chômage des jeunes et, plus généralement, de stigmatisation de la part des pouvoirs publics et de certains médias. Les enfants d'outre-mer, des banlieues, issus de l'immigration, ceux des familles sans-papiers, des demandeurs d'asile ou encore des gens du voyage, sont gravement pénalisés du fait de leur seule origine.

Outre qu'elle est intolérable dans une démocratie comme la nôtre, cette discrimination de fait contrevient aux principes fondamentaux de la CIDE et aux engagements de la France. Ce constat n'est pas une révélation pour tous les acteurs engagés dans la défense des droits de l'enfant, mais cette fois il ne provient pas de «militants», suspectés d'avoir une vision partisane et donc tronquée de la réalité, mais d'une instance onusienne dont on ne peut remettre en cause l'objectivité.

La situation inacceptable des mineurs étrangers isolés (particulièrement dans les zones d'attente des aéroports), pour lesquels nous avons appelé à la définition d'un statut protecteur à l'échelle européenne, est, elle aussi, de nouveau montrée du doigt par les experts, comme le sont les risques que font peser sur les enfants les nouvelles lois sur l'immigration et la mise en place des tests ADN dans le cadre de la réunification familiale. Le dangereux glissement de la justice des mineurs vers toujours plus de répression, qui n'enraye pas pour autant la délinquance juvénile, que nous et d'autres acteurs avons dénoncé, fait lui aussi l'objet de critiques et de pressantes recommandations des experts de Genève. D'autant plus pressantes que ce point, avec celui des mineurs étrangers isolés, figurait déjà parmi les observations formulées en 2004 et 2007.

Autres sujets de préoccupation : l'adoption, qui doit d'abord répondre à l'intérêt de l'enfant avant de satisfaire un désir d'enfant, les châtiments corporels, qui ne sont toujours pas bannis par notre législation, le fichage informatique, qui risque de porter atteinte aux droits les plus fondamentaux, ou encore la répression des regroupements des jeunes sur la voie publique.

Bien qu'à l'échelle mondiale, et en comparaison avec d'autres pays, la France figure parmi les bons élèves en matière de respect des droits de l'enfant, il n'en reste pas moins que persistent de graves zones d'ombre qui demandent des actions urgentes, concertées et ambitieuses, de la part des pouvoirs publics. Nous demandons que ces derniers ouvrent les chantiers, engagent des débats, et consentent les budgets qui s'imposent, pour que cessent des situations inacceptables qui frappent parmi les plus vulnérables. Nous demandons que la France publie, en toute transparence, les recommandations des experts, comme le Comité le demande instamment. Cette année, alors que nous nous apprêtons à fêter les 20 ans de la CIDE, la France a une opportunité unique de se saisir de la question des droits de l'enfant, de mettre enfin en place la délégation parlementaire permanente que nous appelons de nos vœux depuis de nombreuses années et de promouvoir l'esprit et la lettre de la Convention, toujours méconnue du grand public.

La CIDE n'est pas l'idéal d'un hypothétique monde meilleur. Elle est un standard, à partir duquel nos gouvernants doivent construire une véritable politique globale de l'enfant. Les dispositions de la CIDE sont à la portée de la France, patrie des droits de l'homme. Il faut pour cela affirmer des choix politiques courageux qui misent sur les enfants et leur épanouissement, et visent le développement d'une société juste et protectrice des plus faibles, reposant sur une jeunesse écoutée, valorisée et rassurée.

D'après Jacques Hintzy, président de l'Unicef France. Article paru dans «Le Monde», 9 juillet 2009.

Le rapport qui épingle la France

La France oublieuse du droit des enfants ? En juin, le gouvernement, auditionné par le Comité des Droits de l'enfant à Genève, s'est fait remonter les bretelles. L'association ATD Quart Monde a décidé d'interpeller l'Elysée. Dans son rapport, ATD jette un éclairage nouveau sur la politique de protection de l'enfance. « On utilise le placement comme mesure d'urgence contre la précarité : au lieu de trouver un logement décent à une famille, on la sépare. Après, c'est l'engrenage. Pour les parents d'enfants placés, c'est dur de maintenir le lien. Et avec la nouvelle réforme de l'adoption, qui prévoit que les enfants pourront être adoptés après un an, sans signe de vie de leurs parents, ce sera pire... », dit l'avocat Christophe Werquin, militant chez ATD.

La France s'est aussi fait taper sur les doigts pour son retard pris dans l'application du nouveau droit opposable au logement et pour l'insuffisance des crédits budgétaires alloués. Il y a urgence ! Selon ATD, 1 million de personnes vivent en hébergement (hôtels du 115, foyers...), dont 20 à 30% d'enfants. ATD souhaite que la Halde considère la pauvreté comme facteur de discrimination. Son rapport survient dans un contexte mouvementé : il y a un mois, le gouvernement a décidé de supprimer le poste de défenseur des enfants. Dominique Versini, sa titulaire s'insurge : « On est à contrecourant de l'Europe. Je reviens d'ailleurs de Russie, où on veut créer un poste de défenseur sur le modèle français. Ironique, non ? » Jean-Pierre Rosenczweig, président du tribunal des enfants de Bobigny, est pessimiste : « J'ai l'impression que le droit des enfants n'est plus au cœur des priorités du gouvernement. Comme le montrent les dernières réformes pénitentiaires, les enfants sont plutôt vus comme des délinquants en puissance... »

« Le nouvel observateur », Doan Bui, 15-21 octobre 2009.

Projet de loi organique relatif au Défenseur des Droits

Amnesty International France regrette que le projet de loi organique relatif au Défenseur des Droits ne reprenne pas actuellement les observations formulées par le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU alors même qu'elles sont particulièrement explicites.

Rappel

La France a été un des tous premiers Etats à ratifier la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et ce, dès 1990, manifestant ainsi sa volonté d'intégrer les droits exprimés dans cette Convention dans sa propre législation.

Conformément à l'article 44 de la CIDE, la France a présenté un rapport d'activité en mai 2009 au Comité chargé de suivre l'application dans l'Etat partie. Ce Comité a émis un certain nombre de préoccupations et a formulé des recommandations.

Il réitère ses recommandations précédentes, engageant instamment l'Etat français à mettre en place un organisme chargé de la coordination globale de la mise en œuvre de la Convention (...). Il recommande en outre de créer une Commission des Droits de l'Enfant dans les deux chambres du Parlement (§13).

Plus particulièrement, «le Comité se félicite que les deux institutions, à savoir la Défenseure des Droits de l'Enfant et la CNCDH, jouent un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre des Droits de l'Enfant» (§16) et, surtout, il recommande à l'Etat de «continuer à renforcer le rôle de la Défenseure» (§17).

Absence de communication

«Le Comité recommande que ses observations soient diffusées largement auprès du grand public afin de mieux faire connaître la Convention, sa mise en œuvre et son suivi» (§106). Il faut rappeler ici la fonction actuelle d'information de la Défenseure.

Coïncidence des évènements

La France prend la décision de modifier l'institution de Défenseur des enfants, sans offrir de garanties quant à un renforcement de ses pouvoirs, comme l'a demandé le Comité des Droits de l'Enfant de l'ONU. Cette absence de garanties, à l'approche du 20^{ème} anniversaire de la CIDE, est pour le moins malheureuse.

Inquiétudes

Ce regrettable oubli, loin des recommandations du Comité, augure mal de ce qu'il pourrait advenir des autres recommandations de ce dernier, en particulier dans des domaines d'actualité :

- Justice des mineurs (§97) et réforme de l'ordonnance de 1945 bientôt proposée au Parlement.
- Enfants demandeurs d'asile, réfugiés (§84) et les actions actuelles concernant ces populations en particulier à Calais comme à Paris.

Globalement, on peut être perplexe quant à des réformes qui conduisent à banaliser l'enfant, personne dont la spécificité est évidente, en oubliant l'essentiel rappelé encore récemment par la Défenseure, à savoir «**l'intérêt supérieur**» de l'Enfant, «**considération primordiale**» (art.3.1 de la CIDE).

La commission Enfants.

La protection de l'enfance «pas satisfaisante», juge la Cour des comptes

Les jeunes en danger pâtissent d'une application «pas satisfaisante» de la loi sur la protection de l'enfance, a jugé, le 1^{er} octobre, la Cour des comptes, estimant que les structures d'accueil sont trop peu contrôlées et les rôles mal répartis entre judiciaire et administratif. La situation n'est pas satisfaisante, a déclaré lors d'un point presse le président de la Cour des comptes, Philippe Séguin, en présentant un bilan de la loi sur la protection de l'enfance de 2007.

Il a évoqué un risque de maltraitance institutionnelle contre les enfants. L'insuffisance la plus préoccupante concerne l'exécution des décisions de justice, selon la Cour, qui a relevé des délais très excessifs, pour les décisions de placement par exemple. «On constate que le parcours des enfants protégés est souvent long et chaotique. Les enfants, déjà fragilisés, subissent donc les effets des défauts d'organisation de la prise en charge», a affirmé M. Séguin, rappelant que la protection de l'enfance représente environ 6 milliards d'euros par an. Souvent ballottés d'institution en institution et dans certains cas, faute de solution adaptée, ils sont remis à leurs familles et parfois même hébergés à l'hôtel, a-t-il dénoncé, relevant qu'à Paris en 2006, 65 jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance étaient hébergés à l'hôtel ! La Cour a aussi regretté que les juges ordonnent 82% des mesures alors que de nombreux cas (...) pourraient et devraient être traités par le département. La qualité des prises en charge est trop peu contrôlée, a aussi relevé la Cour, notant que les aides financières aux familles ou l'intervention d'un travailleur social à domicile constituent une forme de soutien épisodique dont personne ne cherche à mesurer l'efficacité.

Quant aux établissements d'hébergement, la plupart des départements s'appuient sur les associations qui les gèrent trop souvent sans les remettre en cause. Au rythme actuel, un établissement du secteur associatif est contrôlé par l'Etat en moyenne tous les 26 ans!, a déploré Philippe Séguin, estimant même que personne ne contrôle quoi que ce soit.

Philippe Séguin a appelé les conseils généraux à assurer leur rôle central, comme la loi de 2007 les y incitait, notamment en revoyant les autorisations d'accueil trop anciennes.

L'offre est donc rigide et souvent on a l'impression que c'est elle qui conditionne les décisions plutôt que l'analyse du besoin réel des enfants, a ajouté M. Séguin.

La Cour a aussi regretté que les départements ne reçoivent pas systématiquement les informations concernant les enfants en danger, notamment parfois celles connues des médecins ou de l'Education nationale.

La protection de l'enfance a concerné 300.000 jeunes en 2007, dont la moitié fait l'objet d'un placement hors de la famille et l'autre de mesures éducatives.

La protection administrative, baptisée Aide sociale à l'enfance (ASE), est confiée au département. Les juges prennent par ailleurs des mesures que, selon la Cour, rien ne distingue au fond des décisions prises par l'ASE.

L'enquête a porté sur 17 départements, 18 tribunaux de grande instance, 8 Cours d'appel, 5 services départements de protection judiciaire de la jeunesse et plusieurs associations.

2 octobre 2009, <http://www.lemonde.fr/web/depeches/>

Témoignage de l'association France Terre d'asile (FTA) : des mineurs afghans en transit à Paris vers «une meilleure vie» ?

Une centaine de mineurs, en transit en France, dorment dans les rues de Paris. L'association FTA tente de les convaincre d'abandonner leur errance pour s'installer en France. A l'abri pour une nuit dans la Maison du Partage, Ashmat, 12 ans, raconte ses 5 mois de voyage jusqu'en France. «Difficile et fatiguant», lâche-t-il en évoquant la marche forcée entre la frontière turco-iranienne et la traversée de la mer Egée dans un bateau pneumatique surchargé pour gagner la Grèce.

La nuit vient de tomber sur la place du Colonel-Fabien, dans le 10^e arrondissement de Paris. Une quarantaine d'adolescents afghans patientent, par petits groupes, sous la lumière jaune d'un lampadaire. «Ils sont nombreux aujourd'hui», soupire Julien Mache, sous-directeur de la plate-forme d'accueil des mineurs de l'association FTA. Il vient à peine arriver, mais déjà des jeunes migrants se pressent autour de lui.

25 places d'hébergement d'urgence

Dans la pénombre, d'une caresse sur la joue, il essaye de repérer les plus jeunes. «Je regarde s'ils ont de la barbe. C'est une ficelle comme une autre, il faut bien trouver des moyens de choisir», s'excuse-t-il. Seulement vingt-cinq d'entre eux dormiront cette nuit à l'abri, dans un hébergement d'urgence géré par l'Armée du Salut. Les autres rejoindront leurs aînés sous le pont Jean Jaurès ou dans quelques «dortoirs» improvisés autour du square Villemin.

Pour la plupart de ces jeunes migrants, Paris n'est qu'une étape de plus avant la Grande-Bretagne ou les pays scandinaves. Ils transitent quelques jours, parfois quelques semaines, dans le 10^e arrondissement de la capitale, avant de remonter vers le nord. Depuis le démantèlement de la jungle de Calais, le 21 septembre dernier, les départs sont moins fréquents. Ils sont nombreux à se présenter, chaque soir, en espérant passer une nuit au chaud.

Cruellement, en quelques minutes, deux groupes se forment. «On essaye de prendre les plus vulnérables : les plus jeunes, ceux qui viennent d'arriver en France ou qui sont malades», explique Julien. Quelques adolescents, plus âgés, abandonnent déjà. D'autres essayent de négocier. Derrière, Jessica Maestracci, la collègue de Julien, recompte inlassablement, tandis qu'une riveraine qui assiste à la scène s'indigne : «Mais où vont dormir tous les autres ?» Dans un haussement d'épaules, Jessica répond, désolée, qu'ils «essayent d'en prendre un peu plus en hiver, mais que le nombre de places à leur disposition est limité». Le droit français protège pourtant les mineurs étrangers isolés.

Le mirage de l'Eldorado anglais

Trois fois par semaine, les intervenants sociaux de FTA effectuent leurs maraudes dans le 10^e arrondissement. Entre la gare de l'Est, le square Villemin et la place du Colonel Fabien, ils vont à la rencontre des jeunes migrants. Ils les informent de leurs droits, des dispositifs d'hébergement d'urgence pour une nuit, mais surtout de la possibilité de mettre un terme à leur «errance».

L'association dispose de 50 places d'hébergement supplémentaires, dit de «stabilisation». Elles sont ouvertes aux mineurs isolés qui décident de s'installer en France. Une quinzaine de salariés ont pour mission de les accompagner jusqu'à une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance et un placement en foyer ou en famille d'accueil.

Peu d'entre eux se résignent cependant à s'engager dans ce long processus, parfois semé d'embûches juridiques. Baignés dans le mirage de l'eldorado anglais, «pour eux, une nuit en hébergement, c'est laisser passer une chance de gagner l'Angleterre», résume Julien.

Farid, 15 ans, est arrivé à Paris depuis une semaine, après quatre mois de voyage. Lorsqu'il est parti, son oncle lui a promis une vie meilleure en Grande-Bretagne. Les passeurs ont avancé l'argent du voyage à sa famille, mais les intérêts courent. Il doit commencer à rembourser rapidement. «C'est trop long ici pour avoir des papiers et pouvoir travailler, alors je vais plus loin», lâche-t-il, résigné.

«S'approprier»

Lors d'une visite dans un foyer d'accueil, Luc Besson, ministre de l'immigration, soulignait que 92 des 125 mineurs isolés arrêtés lors du démantèlement de la Jungle avaient accepté d'être placés en centre d'hébergement. Devant les journalistes, le ministre se déclarait «heureux» de les savoir à l'abri, annonçant qu'ils pourraient maintenant «demander l'asile, apprendre le français et aller à l'école».

Cependant, pour Radoslaw J. Ficek, directeur de la plate-forme d'accueil des mineurs de FTA, le ministre tire ses bilans trop rapidement. «Si la moitié d'entre eux est encore là dans un mois, ce sera déjà une très belle réussite», prévient-il, «le processus pour les convaincre de rester prend du temps».

Pour FTA, l'hébergement d'urgence, même pour une seule nuit, est la première étape. Elle permet d'instaurer une relation avec ces adolescents. Le dispositif est encore récent, à Paris. Il n'a vu le jour qu'en décembre 2008, pendant les fêtes de fin d'années. Le plan grand froid impose alors une réaction des autorités. Sollicitée, l'Armée du Salut met à disposition, de nuit, un foyer d'accueil de jour des SDF, la Maison du Partage. Dans cette pièce de quelque 70 m², chaque soir, les tables sont mises de côté pour étendre 25 matelas, à même le sol.

Alors qu'on leur sert un repas chaud, Julien fait le tour des groupes. En pachoune, il prend des nouvelles, s'enquiert des départs et des arrivées. Quelques minutes pour construire le lien entre ces jeunes en transit et la société française. «On s'approprie», explique Julien. «Un placement trop rapide divise les chances de réussite». Julien retrouve ici Ashmat, 12 ans, qu'il suit depuis son arrivée à Paris, il y a deux mois. Le jeune migrant avait fait part de sa volonté de rester en France. Il s'était cependant volatilisé après que Julien l'ait signalé à l'Aide sociale à l'enfance, pour entamer le processus. Après ces nouvelles nuits passées dehors, enroulé dans une couverture aux abords du canal Saint-Martin, il dit vouloir «une vie meilleure» et parle à nouveau de rester en France pour «étudier et pourquoi pas devenir médecin». Julien l'encourage, mais lâche, prudent : «On verra s'il est toujours là demain».

6 octobre 2009 <http://www.liberation.fr/societe/0101595419-mineurs-afghans-en-transit-vers-une-meilleure-vie>

Protection au rabais pour les jeunes afghans à Paris

Ils ont souvent moins de 16 ans, parfois 10, et fuient une situation insécuritaire et des conditions socio-économiques se dégradant de jour en jour, en Afghanistan ou au Pakistan, et en Iran où nombreux se sont réfugiés.

Venant en Europe, ils espèrent y trouver une protection et des conditions qui leur permettraient de construire leur avenir, qui est aussi celui de leur pays car beaucoup souhaitent y retourner dès que la situation le permettra.

Quelle déception lorsqu'ils arrivent à Paris ! Ils pensaient être enfin protégés des dangers. Hélas, la loi française sur la protection de l'enfance et la Convention internationale des droits de l'enfant sont chaque jour bafouées.

Aucun mineur isolé en danger ne devrait rester sans protection et pourtant, avant d'être pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) chargée de cette protection de par la loi, ils devront franchir de multiples obstacles destinés à les décourager.

Ni les moyens humains, ni les moyens financiers nécessaires n'ont été débloqués pour que l'ASE protège ces mineurs en danger, protection à laquelle ils ont droit.

La solution trouvée est le recours de plus en plus systématique à l'expertise médicale de détermination de l'âge, méthode peu fiable dont les limites ont été souvent signalées, notamment par le Comité Consultatif National d'Ethique (2005) et par l'Académie de Médecine (2007). Plus de 75% des jeunes pris en charge dans le cadre du dispositif parisien et ayant passé cet examen en 2007 ont été déclarés majeurs. Ces expertises sont demandées actuellement, même si le jeune dispose d'un document officiel de son pays prouvant sa minorité et ceci malgré l'article 47 du Code Civil qui prévoit la reconnaissance de ces documents, sauf à pouvoir prouver leur falsification.

Dans les conditions actuelles, comment pourraient-ils croire en leur avenir en France après leurs 18 ans, dans deux ans, dans trois ans ou plus, comment pourraient-ils croire que la loi française sera alors appliquée alors que la protection qu'elle impose pour tout mineur en danger n'est pas aujourd'hui effective ?

D'après «Courrier International», 12 mai 2009.

Compte-rendu de la table ronde «La protection des mineurs étrangers. Quelles solutions ?»

Une table ronde s'est tenue à la Fédération française de football (FFF) le 9 juin 2009, pour essayer de trouver un consensus entre les différentes familles du football français, sur la nécessité d'éradiquer l'exploitation des jeunes mineurs.

De nombreuses dérives dans l'embauche et la formation des jeunes joueurs étrangers sont fréquemment constatées. Beaucoup d'enfants, en particulier africains, et maintenant des sud-américains, sont attirés par les clubs européens, veulent vivre un rêve dans lequel ils pensent réussir et gagner beaucoup d'argent, à l'instar des vedettes du sport que les médias leur présentent.

Fréquemment ces enfants arrivent en France sans qu'un contrat ait été signé entre le jeune et le club. S'ils ne satisfont pas aux tests, ils sont renvoyés et se retrouvent à la rue, les clubs n'ayant pas payé de billet de retour.

L'association «Culture foot solidaire» cherche à dégager des pistes concrètes de protection, elle se mobilise contre les «vendeurs de rêve». Cette association essaye d'informer les enfants et leurs parents. Elle cherche à empêcher le trafic d'enfants par de faux agents peu scrupuleux qui font payer les familles. «Culture Foot Solidaire» veut venir en aide aux jeunes footballeurs africains désireux d'embrasser la carrière de footballeur professionnel en Europe et, d'autre part, aider les victimes du trafic. Elle

accompagne les jeunes étrangers pendant la période d'essai et pendant la durée du contrat, met en place des projets de reconversion en cas d'échec ou de retour au pays, réfléchit à des projets législatifs pour mettre un terme au trafic des mineurs.

Table ronde FFF, 9 juin 2009.

Création d'un fonds sportif pour la protection internationale de l'enfance

Rama Yade, secrétaire d'Etat chargée des sports, a annoncé la création d'un fonds sportif pour la protection internationale de l'enfance en 2010.

Le sport professionnel fait rêver des milliers de personnes et de jeunes, chaque année, partout sur la planète. Cette passion planétaire n'empêche pas, voire favorise, l'organisation de réseaux et de mafias dédiés à l'exploitation de ces jeunes joueurs-rêveurs.

La protection des mineurs est plus que jamais d'actualité. En juillet 2007, le Livre blanc adopté par la Commission européenne constatait que «l'exploitation de jeunes joueurs est encore d'actualité». Le problème le plus grave concerne les «enfants qui ne sont pas sélectionnés pour une compétition et sont abandonnés dans un pays étranger, ce qui les met souvent dans une situation d'irrégularité favorisant encore leur exploitation». L'Union européenne condamnait ainsi un phénomène «inacceptable au regard des valeurs fondamentales reconnues par l'Union et ses États membres» et «contraire aux valeurs du sport».

«France Terre d'Asile» et «Foot solidaire» saluent l'initiative de la secrétaire d'Etat chargée des sports pour lutter contre le trafic des mineurs en milieu sportif. Des programmes sports-études, un encadrement solide, des explications réalistes sur leur sort potentiel dans les pays industrialisés, sont des éléments essentiels pour contrecarrer les transferts illégaux de mineurs.

http://www.newspress.fr/Communique_FR_220815_3488.aspx France Terre d'Asile – 9 octobre 2009.

Feu vert du Sénat pour l'inscription de l'inceste dans le code pénal

Le Sénat a adopté le 1er juillet 2009 la proposition de loi de la députée UMP, Marie-Louise Fort, pour mieux «prévenir, identifier et sanctionner l'inceste», notamment en l'inscrivant dans le code pénal. La majorité (UMP, Union Centriste) a voté pour le texte, l'opposition s'est abstenue. Le PS et le PCF ont notamment regretté que le texte n'aille pas plus loin dans la prévention et la protection de l'enfance.

Le texte donne un cadre juridique à l'inceste, qu'il définit comme «toute atteinte sexuelle commise sur un mineur par son ascendant, son oncle ou sa tante, son frère ou sa soeur, sa nièce ou son neveu, le conjoint ou le concubin de ces derniers» ainsi que «le partenaire lié par un Pacs avec l'une de ces personnes».

La législation actuelle ne réprime pas expressément l'inceste et les agressions sexuelles incestueuses, considérés dans un tout que sont les viols d'une part et les autres agressions sexuelles d'autre part.

La commission des Lois du Sénat avait, à l'unanimité, préféré ne pas retenir l'énumération des auteurs d'actes incestueux prévue par le texte déjà voté en première lecture le 29 avril par les députés. Elle la jugeait trop excessivement rigide, englobant des situations qui ne relèvent pas de façon évidente de l'inceste et excluant les violences de quasi-fratries, selon le rapporteur UMP, Laurent Bétéille.

Elle risque de laisser «de côté des situations pourtant vécues comme des incestes» alors que «de plus en plus de familles sont recomposées et que les liens affectifs y dépassent largement ceux du sang», a argumenté Nicole Borvo Cohen-Seat (PCF).

Mais le gouvernement, par la voix de la ministre de la Justice Michèle Alliot-Marie, a réintroduit, en séance, l'énumération, en la complétant «afin de réprimer expressément l'inceste entre frère et sœur, même en l'absence de relations d'autorité, ainsi que celui commis par un concubin exerçant une autorité sur le mineur».

L'amendement du gouvernement indique que «les viols et agressions sexuelles sont qualifiés d'incestueux lorsqu'ils sont commis au sein de la famille sur la personne d'un mineur par un ascendant, un frère, une soeur ou par toute autre personne, y compris s'il s'agit d'un concubin d'un membre de la famille, ayant sur la victime une autorité de droit ou de fait».

Le texte doit maintenant repartir pour une deuxième lecture à l'Assemblée nationale.

«L'Express.fr avec AFP», publié le 1 juillet 2009.

Vers des brigades de protection des familles

Réunissant policiers et gendarmes, la ministre de l'Intérieur Michèle Alliot-Marie a révélé le 14 septembre son plan d'action pour les deux ans à venir.

Au programme : davantage de policiers sur le terrain, mais aussi de nouveaux droits pour les victimes. Michèle Alliot-Marie prévoit notamment la création de «brigades de protection des familles». «Elles vont être mises en place dans tous les départements», annonce-t-elle. Il s'agit d'apporter une réponse concrète à une forme de violence qui ne cesse d'augmenter. «Si les enfants et les femmes en sont historiquement les victimes, il existe aussi aujourd'hui des parents maltraités par leurs enfants adolescents», a-t-elle rappelé. Et la ministre d'ajouter : «La réalité, c'est aussi celle des violences et des maltraitements contre les personnes âgées».

Ces nouvelles brigades se feront toutefois à effectif constant. «Les services chargés de mineurs verront leurs compétences étendues à l'ensemble des violences au sein de la famille», explique la ministre. À Paris, dit-elle, «chaque arrondissement disposera d'une structure ad hoc».

Depuis le 16 mars, plus de 1.200 forums citoyens se sont tenus en France. La ministre de l'Intérieur assure que quelque 60.000 personnes se sont déplacées pour y participer. Ces consultations ont fait remonter des aspirations fortes de la population : l'accueil dans les commissariats et les casernes doit s'améliorer, le travail de la police et de la gendarmerie doit être mieux expliqué, les victimes veulent aussi être mieux informées des suites données aux procédures qui les concernent. Et puis surtout, elles réclament de l'exemplarité et du tact de la part des forces de l'ordre. On sent poindre, à travers ces témoignages qui remontent, des critiques sur les abus de pouvoir des hommes et des femmes en uniforme, même si, tempère la ministre, «ces questions relèvent moins d'expériences personnelles que de rumeurs propagées».

Pour faciliter les démarches des victimes, les pré-plaintes en ligne vont être généralisées «dès la rentrée 2009», promet Michèle Alliot-Marie. Elles permettront, pour les faits d'atteinte aux biens, vols ou dégradations, de préparer, via Internet, son rendez-vous au commissariat ou à la caserne pour déposer plainte officiellement cette fois.

Le PS a formulé quelques commentaires : «Si la volonté affichée de lutter contre les violences intrafamiliales doit être saluée, la nouvelle de la création de brigades de protection des familles laisse dubitatif dans un contexte global de baisse des effectifs».

www.lefigaro.fr/actualite-france, 15 juin 2009.

Lutter contre la violence scolaire : un travail de fourmi

La violence scolaire, ce ne sont pas seulement les drames qui, deux ou trois fois par an, font les gros titres des médias. C'est aussi et surtout, pour les élèves et les professeurs qui la subissent, une multiplication de «petites» violences dont la répétition au quotidien tisse un climat insupportable.

Pour Eric Debarbieux, directeur de l'Observatoire international de la violence à l'école, «la violence augmente un peu ces dernières années si l'on prend en compte la moyenne des collèges, et beaucoup, si l'on considère les seuls établissements situés dans les zones difficiles».

Des mesures annoncées en mai par le gouvernement, ne restent que les équipes mobiles qui commencent à se mettre en place, les projets de portiques et de fouilles ayant été abandonnés.

Les professionnels restent sceptiques, car la violence ne résulte pas d'une cause unique sur laquelle il suffirait d'agir mécaniquement, mais d'un ensemble de facteurs inextricablement liés, depuis l'environnement social jusqu'à la qualité de la relation éducative.

Agir contre la violence scolaire «est un travail de fourmi, une politique de petits pas où rien n'est jamais acquis définitivement», explique Jean-François Boulagnon, principal d'un collège girondin, devenu formateur à la prévention de la violence et fondateur d'une structure expérimentale «Clisthène», à Bordeaux. Au premier rang des «invariants» en matière de lutte contre la violence, il cite «la reconnaissance de l'élève en tant que personne». Mais il faut aussi une association constante avec l'environnement du quartier et les familles, une diversification des modes d'enseignement (pas seulement et pas toujours le cours magistral), une véritable cohésion d'équipe, seule à même de «mettre en place des limites claires». Il ne s'agit pas de recette, mais seulement des conditions à remplir pour avoir une chance de succès.

D'après Luc Cédelle, «Le Monde pour Directmatin», 28 octobre 2009.

Enfants disparus : entrée en vigueur en France d'un numéro européen

Le numéro de téléphone unique européen «116.000» pour les disparitions d'enfants est entré en vigueur en France depuis mai 2009.

Les organisations chargées de ce dispositif ont mis l'accent sur la hausse des enlèvements perpétrés par un parent dans les couples binationaux en conflit. Selon la Fondation de France et l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem), les «enlèvements parentaux» signalés à SOS Enfants disparus ont augmenté de 50% en 2008.

Le phénomène se «mondialise» et se «radicalise», a souligné lors d'une conférence de presse à Paris un représentant du ministère des Affaires étrangères, Mahrez Abassi. Selon le ministère de l'Intérieur il y a eu 360 enlèvements de ce type en 2008, un nombre en hausse de 9% sur un an, là où ceux des fugues et des disparitions inquiétantes de mineurs (potentiellement liées à un suicide ou à un crime) ont augmenté respectivement de 5% et 8%.

La mise en place du 116.000, qui trouve son origine dans une directive de l'Union européenne de 2002, était réclamée depuis plusieurs années par des associations de parents notamment. Le numéro permet d'apporter un soutien psychologique aux familles et la mise en relation avec la police.

Outre la France, quatre pays (Belgique, Italie, Pologne et Slovaquie) ont rejoint, à l'occasion de la journée internationale des enfants disparus, les cinq pionniers dans l'activation du numéro (Grèce, Hongrie, Portugal, Pays-Bas et Roumanie).

A Bruxelles, le commissaire européen à la Justice, Jacques Barrot, a pressé les autres pays de l'UE de le rendre disponible.

«AFP», mai 2009.

Exorcisme en Guyane

Quatre membres de l'Eglise du Christianisme Céleste, dont son responsable en Guyane, ont été condamnés par la Cour d'assises de Cayenne à des peines allant de 3 à 12 ans de prison dans l'affaire de la mort d'un enfant décédé lors d'une séance d'exorcisme. Suite aux traitements infligés entre le 31 décembre 2004 et le 3 janvier 2005, ce mineur, épileptique et souffrant de troubles psychiques, était décédé attaché sur une croix, dans un bâtiment de la paroisse Saint-Gabriel de cette église chrétienne fondée au Bénin.

Le 31 décembre 2004, la mère de l'enfant épileptique, Roger Bossé, 15 ans, l'avait amené aux membres de l'Eglise, qui avaient considéré qu'il était «possédé par le diable» et avaient décidé de le «désenvoûter».

Le garçon mineur avait alors été frappé pendant trois jours à main nue, flagellé avec des rameaux et des sangles et attaché les deux derniers soirs à une croix. Il avait été retrouvé mort attaché sur la croix.

Les condamnations ont été au-delà des réquisitions de l'avocat général, qui avait demandé de «4 à 9 ans» pour les quatre accusés. Le verdict est «sévère et nous oblige à faire appel, car on n'a pas la cause véritable de la mort» (de Roger Bossé), a déclaré à l'AFP José Lama, l'un des trois avocats des accusés.

«C'est un mineur vulnérable qui a perdu la vie, attaché et bâillonné sur la croix. C'est dramatique et choquant. Le verdict est rempli de bon sens», a réagi Jérôme Gay, l'un des avocats de la partie civile.

D'après «Courrier International», 25 juin 2009.

Adoption d'une nouvelle résolution du Conseil de Sécurité des Nations unies sur les violences sexuelles dans les conflits armés

Le Conseil de sécurité présidé par Hillary Clinton, secrétaire d'Etat américaine, a adopté le 30 septembre 2009, à l'unanimité, la résolution 1888 demandant à toutes les parties à des conflits armés de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour protéger les civils, notamment, les femmes et les enfants, contre toutes formes de violence sexuelle.

Ce nouveau texte sur «Femmes, paix et sécurité» s'inscrit dans le cadre du suivi de la résolution 1820 sur les violences sexuelles dans les conflits armés. Il devrait contribuer à une mise en oeuvre plus efficace, grâce aux nombreuses mesures concrètes prévues. La résolution apporte quatre innovations importantes :

- Nomination d'un Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (SGNU) sur les femmes dans les conflits armés,
- Publication de rapports annuels incluant des informations précises sur les groupes et individus auteurs des violences,
- Mise en place d'un groupe d'experts déployables sur le terrain,
- Désignation de conseillers chargés de la protection des femmes au sein des opérations de maintien de la paix.

La France avait joué un rôle actif dans l'adoption en juin 2008 par le Conseil de sécurité de la résolution 1820 sur le thème des violences sexuelles dans les conflits armés. Cette résolution marque une véritable prise de conscience de la part de la communauté internationale de la nécessité de renforcer significativement la lutte contre les violences sexuelles dans les conflits armés et de lutter contre l'impunité.

Centre d'actualités de l'ONU, 30 septembre 2009 - Ministère des affaires étrangères et européennes.

De plus en plus d'enfants déracinés et abandonnés dans le monde

Selon un rapport du Bureau international catholique de l'enfance (BICE) mis en ligne après deux ans d'enquête, des millions d'enfants vivent actuellement «une situation de déracinement». La crise économique, en se diffusant à l'échelle de la planète, accroît encore la menace qui pèse sur eux.

Enfants soldats, enfants travailleurs, enfants abandonnés, abusés, violés, obligés de fuir devant la guerre, la famine, les catastrophes naturelles : quel que soit leur drame, les enfants de la misère, de plus en plus souvent, sont aussi les enfants de la rue. D'après l'ONU, ils seraient environ 150 millions à y vivre dans le monde, dans des conditions d'éducation et de santé dérisoires, exposés aux abus, à la violence et à l'exploitation. Et tout indique que ce chiffre continuera d'augmenter, tant que les populations les plus pauvres des pays en développement se déplaceront massivement vers les villes dans l'espoir d'y trouver du travail.

«La plus grande partie de ces populations se retrouve dans des bidonvilles, avec des conditions de vie catastrophique», rappelle Yves-Marie Lanoë, président du BICE. «Ces enfants, complètement déracinés culturellement, passent brutalement d'une structure familiale et communautaire, donc protectrice, au monde de la rue qui est une véritable jungle».

Un changement de vie d'autant plus catastrophique que les experts observent, dans toutes les régions du monde, une inquiétante fragilisation des familles. Déjà ancien en Amérique latine, ce phénomène se développe en Afrique, où l'enfant «est de moins en moins perçu comme une richesse, et de plus en plus comme une charge».

En Asie, la situation est plus contrastée. Mais la rapidité des changements socio-économiques n'en a pas moins d'importantes conséquences pour la structure familiale : «Augmentation de l'âge du mariage, diminution de la taille de la cellule familiale, changement des attributions de chaque sexe au sein de la famille, apparition des familles d'accueil, vieillissement de la population». Tandis qu'en Europe et dans la Communauté des Etats indépendants (CEI), où 18 millions d'enfants de moins de 15 ans vivent dans des conditions «d'extrême pauvreté», la dispersion des familles et l'accroissement des divorces entraînent trop souvent «le délaissement, voire l'abandon des enfants par leurs parents».

Particulièrement préoccupante est la situation des enfants de Roms, privés de leur droit à l'éducation. Sur les 4 millions vivant dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, on évalue à 2 millions ceux qui ne fréquenteront jamais l'école. Autre motif d'inquiétude, récent et massif : le nombre d'enfants abandonnés en Russie. Selon les chiffres officiels, ils seraient de 3 millions à 5 millions, alors que seuls «700.000 sont orphelins ou enfants de parents déçus de leur autorité».

Dans ce tableau plutôt sombre, on trouve pourtant une touche d'optimisme. Elle a pour nom «résilience» et désigne la capacité des enfants à dépasser, pour peu qu'on les y aide, les défis que la vie leur impose. Une faculté qu'il importe, souligne le BICE, de soutenir assidûment, en favorisant «la participation, la solidarité et la responsabilité des enfants pour qu'ils deviennent protagonistes de leur vie».

L'organisation, dans son rapport, fait état d'un certain nombre de cas où ce sont les communautés d'enfants et d'adolescents elles-mêmes qui font valoir leurs droits auprès des adultes. Avec un succès relatif, mais certain.

«En Amérique latine, il y a véritablement une culture de la participation des enfants à la décision. Ils connaissent l'existence de la Convention, et en font un outil pour défendre leurs droits et leurs revendications», précise M. Marie-Lanoë. Né au Pérou il y a une trentaine d'années, le mouvement des enfants travailleurs - qui ne défend pas le travail des enfants, mais les enfants au travail - a essaimé dans tous les pays d'Amérique du Sud. Et, dans une moindre mesure, en Afrique et en Asie.

«Le Monde», d'après Catherine Vincent, 3 juin 2009.

La domesticité des enfants en Haïti

L'Agence Icare et le groupe de réflexion «Haïti debout» (GRELKA), en collaboration avec des artistes et des intellectuels, ont décidé de faire un plaidoyer contre la domesticité des enfants en Haïti.

Le GRELKA fait circuler une pétition via l'Internet en vue de réclamer, au parlement haïtien, l'éradication de la domesticité des enfants au sein de la société haïtienne. «Cette pratique, qui continue d'exister plus de 200 ans après notre indépendance, n'est autre qu'une volonté de reproduire le rapport maîtres/esclaves de la période esclavagiste», ont affirmé les initiateurs de cette activité.

Selon une statistique d'Amnesty International, la société haïtienne compterait environ 500.000 enfants en domesticité. Une situation qui s'avère critique si l'on tient compte du niveau d'exclusion de cette catégorie d'enfants dans une vie sociale plus ou moins normale.

Pour sa part, L'Unicef avait dénoncé la situation des filles vivant en dehors de leur famille. Sur les 500.000 enfants répertoriés, les enquêtes de l'Unicef ont démontré que 75% sont des filles.

Les articles 259 et suivants de la Constitution haïtienne de 1987 stipulent que la famille doit être le socle du développement de l'enfant et que l'Etat devrait lui fournir une protection.

En Haïti, le nombre d'enfants qui vivent dans la rue s'amplifie chaque jour, ceux en domesticité, les (restavèk) comme on les appelle, sont privés d'éducation, de loisir et de chaleur familiale.

Cette année, pour commémorer la journée mondiale de l'enfance, l'Institut du bien-être social et de recherche (IBESR) a organisé ses activités autour du thème «Accordons aux enfants toute leur importance dans notre société». Que les enfants qui vivent en domesticité ne soient pas écartés d'une telle préoccupation citoyenne !

16 juin 2009, <http://www.haitipressnetwork.com/news.cfm?articleID=11989>

Les orphelins «restitués» de la dictature argentine

«Sur les 500 enfants enlevés entre 1976 et 1983, seuls 97 ont été retrouvés, souvent adoptés par des proches des tortionnaires de leurs parents. Notre combat est un succès, explique Rosa Tarlovsky de Roisinblit, vice-présidente des grands-mères de la place de Mai. Nous espérons fêter le centième cette année. Mais il faut faire vite, car nous sommes des vieilles dames, même si ce combat de trente-deux ans nous anime plus que jamais». Les trois témoignages d'orphelins qui suivent font prendre conscience de la complexité des situations vécues.

Très tôt, j'ai eu des doutes

Aujourd'hui, il se nomme Horacio Pietragalla Corti. Agé de 33 ans, il habite Buenos Aires. Quand il dit : «Je m'appelle Horacio Pietragalla Corti», il ne donne pas une information, il revendique. Car pendant vingt-sept ans, il était Cesar Sebastien Castillo et personne ne lui avait précisé que cette identité était fausse. Seul, il a dû faire le chemin pour retrouver ses origines et frapper à la porte des grands-mères de la place de Mai. «Très tôt, j'ai eu des doutes. À 10 ans, j'ai vu un film sur les disparus de la dictature. Je trouvais que je ne ressemblais pas à ceux que j'appelais alors papa et maman. Ensuite, je les ai souvent interrogés, mais ils n'ont jamais voulu me répondre. Ce qui m'a mis la puce à l'oreille, c'est que mon parrain était un militaire», explique-t-il du haut de son mètre quatre-vingts. Ses parents biologiques font partie des 30.000 disparus de la dictature, dont 500 enfants qui, pour la plupart, sont probablement vivants. Quand, en 2003, Horacio a rendu visite aux grands-mères, il avait 25 ans. Il a été très surpris d'apprendre qu'elles avaient déjà recueilli de nombreux témoignages anonymes le concernant. Elles s'apprêtaient à lancer une procédure judiciaire contre ses parents adoptifs pour usurpation d'identité d'un mineur, un délit considéré comme un crime contre l'humanité. «Ce sont des voisins, une professeure du collège, aussi, qui étaient venus raconter leurs doutes sur mon identité. Tout est alors allé très vite : j'ai eu les résultats de l'analyse de sang pour le test ADN le 4 avril et j'ai immédiatement rencontré ma famille biologique. C'est alors que tout a commencé», explique-t-il avec enthousiasme. Il a appris que sa mère s'appelait Liliana Corti et qu'elle avait été assassinée dans son appartement le 4 août 1976 en sa présence. Son père, Horacio Pietragalla, avait été abattu le 15 octobre 1975 à Cordoba. Tous deux étaient Montoneros, un groupe armé qui luttait contre la dictature argentine. «C'est le militaire Hernan Tefzlaff qui m'a enlevé juste après la mort de ma mère et qui m'a donné à son employé de maison qui ne pouvait plus avoir d'enfants. Donner un enfant à son employé, quel geste, non ?» La recherche de souvenirs de ses parents biologiques l'a mené en Italie, où s'était exilée une amie de sa mère. Lors d'un dîner, elle lui a dit que Liliana adorait fredonner la chanson de Paco Ibanez Palabra para Julia : *«Tu ne peux revenir en arrière / Parce que la vie te pousse en avant... / Souviens-toi toujours / De ce que j'écrivis en pensant à toi, / Comme je pense à toi maintenant... / La vie est belle, tu verras, / En dépit des soucis, / Tu auras des amis, tu trouveras l'amour...»*

Il a éclaté en sanglots : c'était sa chanson préférée lorsqu'il était adolescent. Sans doute un souvenir enfui de ses six premiers mois d'existence. Ses contacts avec sa famille adoptive sont aujourd'hui très distants. Après deux ans de détention préventive, ses «parents» ont été condamnés à des peines légères.

Elle refuse de rencontrer sa famille biologique

Tout autre est l'histoire d'Evelyn. «En 1999, les grands-mères ont été alertées par des renseignements anonymes laissant supposer que la fille nommée Evelyn Vazquez est une enfant née en captivité», explique Susana Elkin, psychanalyste d'origine argentine installée à Paris. Le 4 mars 1999, la police frappe à la porte de l'appartement de la famille. Ils sont venus arrêter Policarpo Vazquez, un militaire qui avait repris du service pendant la dictature après une retraite anticipée. «Cela faisait cinq mois qu'Evelyn était majeure», précise Analia Argento, journaliste au quotidien argentin «La Critica», qui a consacré un livre passionnant aux enfants retrouvés, «De vuelta a casa», aux éditions Coleccion Historia Urgente. La précision est importante car c'est pour cela que la Cour suprême a estimé qu'elle avait le droit de ne pas se soumettre aux tests sanguins pour retrouver son ADN. Alors que son père très rapidement avoue que l'acte de naissance d'Evelyn est faux, elle refuse la prise de sang : «Je ne vais pas utiliser mon corps pour qu'il reste en prison !» justifie-t-elle. Pour elle, peu importe son histoire, ses parents sont ceux qu'elle appelle depuis vingt et un ans papa et maman. Elle refuse de rencontrer la famille de ses parents biologiques. Son père et sa mère «adoptifs» sont libérés. «Je ne peux faire confiance qu'à mes parents. En qui d'autres pourrais-je faire confiance ?» Mais les grands-mères de la place de Mai ne désarment pas et trouvent un biais au test sanguin. La science permet désormais de rechercher l'ADN à partir d'une brosse à dents ou d'un peigne. Le 14 février 2008, la police investit le domicile d'Evelyn pour emporter des éléments permettant de faire des tests. Très rapidement, les examens confirment ce que tout le monde savait mais qu'Evelyn refusait d'admettre : elle est la fille de Susana Beatriz Pegoraro et de Ruben Santiago Bauer. Elle est née fin novembre 1977 à l'École de mécanique de la Marine argentine, la tristement célèbre Esma. Susana avait été arrêtée le 18 juin. Elle fait partie des 5 000 disparus passés par ce lieu. Il existait une maternité clandestine à l'Esma, au troisième étage du Casino de los oficiales. «Aucune des femmes qui ont accouché ici n'est réapparue vivante», raconte l'historienne qui fait visiter les lieux.

Abandonnés sur la voie publique selon la police

Tatiana est l'un des premiers enfants à avoir pu retrouver sa famille biologique. «Je suis née le 11 juin 1973. Mon père a disparu en octobre 1976. Ma mère a été enlevée devant nous en août 1977, raconte cette vive jeune femme, mère de deux enfants, Irina, 9 ans, et Maya, 2 ans. Nous revenions à la maison quand nous avons vu que s'y déroulait une opération militaire. Maman a tourné les talons, mais ils l'ont retrouvée. Elle nous a laissées dans un parc, ma sœur de 6 mois et moi. Je me rappelle que c'était interminable. Nous avons dû y rester tout l'après-midi. Je me souviens avoir vu le soleil se coucher.» Un voisin a alors alerté la police, qui est venue chercher les enfants : enfants abandonnés sur la voie publique selon le rapport de police. Séparées six mois, les deux sœurs finissent par être adoptées par un couple. «Je me rappelle que nous sommes arrivées chez nos parents adoptifs pendant le Mondial de football parce que tout le monde le suivait à la télévision (le Mondial 78 s'est déroulé en Argentine, NDLR).» En 1980, un juge convoque les parents adoptifs et les deux enfants sans préciser le but de la convocation. Tatiana est alors confrontée à ses deux grands-mères. «Je ne sais pas pourquoi j'ai d'abord dit que je ne les reconnaissais pas.» Ce n'est qu'à la deuxième rencontre qu'elle accepte de reconnaître les deux grands-mères avec lesquelles elle avait passé les premières années de sa vie. Ses relations avec ses parents adoptifs sont toujours restées excellentes. «Cela faisait plusieurs années qu'ils attendaient pour adopter et quand l'administration leur a proposé de nous adopter, ils ignoraient tout de notre histoire. Ils m'ont beaucoup poussée à établir des relations approfondies avec ma famille biologique.» Aujourd'hui psychologue, elle jouit de son bonheur de mère de famille avec son mari, Damian, photographe. «Il m'a aidée dans la reconstruction de mon histoire».

www.lefigaro.fr/international, d'après Patrick Bèle, 3 juillet 2009.

Pérou : les enfants soldats du Sentier lumineux

Dans un reportage de la télévision péruvienne, de jeunes garçons, recrutés par cette guérilla maoïste diminuée, apparaissent armés, en train de scander des slogans à la gloire de la «révolution prolétarienne socialiste mondiale». C'est un reportage qui replonge le Pérou dans une période sombre de son histoire : celle du Sentier lumineux et d'un conflit qui fit 70.000 morts et disparus, entre 1980 et 2000. Sur ces images, diffusées le 24 mai 2009 par la chaîne Frecuencia Latina, au moins 17 jeunes garçons se présentent en bons petits soldats de cette guérilla maoïste, ou du moins ce qu'il en reste. Âgés de 10 à 13 ans environ, ces jeunes guérilleros apparaissent en pleine formation militaire, dans la jungle amazonienne. Vêtus de sortes d'uniformes, ils scandent, le poing levé, «Vive le marxisme-léninisme, vive le maoïsme, pour la révolution prolétarienne socialiste mondiale » !

On les voit également manipuler des fusils mitrailleurs, vraisemblablement volés à l'armée péruvienne lors d'embuscades passées. On ignore les conditions dans lesquelles ces enfants ont été recrutés. Selon l'agence EFE, les restes du Sentier lumineux opèrent principalement dans la vallée des rivières Apurimac et Ene, au centre et au sud-est du pays, une zone considérée comme hors de contrôle et dédiée à la culture de la coca. Le reportage dévoile également pour la première fois le visage de Victor Quispe Palomino, alias «camarade José», un survivant des dirigeants de la guérilla, lors du conflit qui l'a opposée aux régimes péruviens successifs, ces 20 dernières années. Sur ces images, «camarade José» affirme que son organisation est une «nouvelle phase» du parti, sans lien avec le Sentier d'Abimael Guzman, son chef historique emprisonné depuis 1992.

«José», la cinquantaine, est aussi considéré comme le cerveau de la double embuscade qui a coûté la vie à 15 militaires en avril dernier, à Senabamba, à quelque 600 km de la capitale péruvienne, Lima. Cette attaque passe pour être la plus meurtrière du Sentier lumineux depuis 10 ans. Ce reportage confirme les récits des soldats rescapés de cette embuscade, qui avaient fait état de femmes et d'enfants en armes parmi les assaillants. Selon eux, des femmes forçaient notamment ces enfants à achever des militaires blessés.

Après la diffusion de ces images, la Coopération nationale des droits de l'homme du Pérou a fait savoir qu'elle allait informer les Nations unies de l'existence de ces enfants soldats enrôlés.

L'Association des droits de l'homme (Aprodeh) a de son côté enjoint l'Etat de «récupérer et réhabiliter ces enfants sans les stigmatiser, car ils ne sont pas responsables, mais victimes d'enrôlement forcé et d'endoctrinement».

Le premier ministre péruvien, Yehude Simon, a répondu en dénonçant le fait que les «senderistes» utilisent des enfants pour abattre des soldats et il a ajouté : «Il faut nous réveiller et nous rendre compte que le Sentier lumineux n'est pas vaincu et qu'il est toujours là».

D'après Julie Connan, «Le Figaro», 26 mai 2009.

Afrique de l'Ouest : protéger les enfants des marchands d'orphelins

Le viol récent d'un petit garçon de huit mois dans un orphelinat d'Accra, capitale ghanéenne, a mis au jour les conditions de vie alarmantes qui prévalent à l'état endémique, selon les défenseurs des droits de l'enfant, dans les orphelinats d'Afrique de l'Ouest. Lorsque les autorités ont enquêté sur l'incident, elles ont découvert que 27 des 32 enfants du foyer n'étaient pas orphelins.

Selon une étude menée en janvier 2009 par le ministère de la Protection sociale (responsable du bien-être des enfants et de la supervision des orphelinats), pas moins de 90 pour cent des quelque 4.500 enfants des orphelinats du Ghana ne sont pas orphelins et 140 des 148 orphelinats du pays opèrent sans permis, selon Helena Obeng Asamoah, directrice adjointe du ministère. «Nous sommes alarmés de voir à quel point les orphelinats ont violé les lois nationales sur la protection de l'enfance», a-t-elle expliqué à IRIN. «Les orphelinats du Ghana sont devenus de véritables commerces, des entreprises extrêmement lucratives et rentables», a indiqué à IRIN Eric Okrah, spécialiste de la protection de l'enfance, qui exerce à Accra pour le compte du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). «Dans ces orphelinats, l'appât du gain a fait passer au second plan le bien-être des enfants», a-t-il ajouté. Au Ghana, le budget annuel d'un petit orphelinat peut s'élever à pas moins de 70.000 dollars, en fonction de sa taille. La majeure partie de ces fonds est versée par des bailleurs internationaux et des organisations non-gouvernementales (ONG) et complétée par de modestes contributions de la part des sociétés locales, selon les recherches de Child Rights International (CRI), un organisme ghanéen à but non-lucratif.

Après avoir mené des recherches sur les financements accordés à plusieurs orphelinats ghanéens, Bright Apiah de CRI a émis l'hypothèse qu'à peine 30 pour cent des subventions versées étaient effectivement consacrées à la garde des enfants.

Sur les quelque 1.821 enfants placés en orphelinat, en Sierra Leone, seuls 256 ont perdu leurs deux parents, selon les conclusions de l'Unicef et des organismes de protection de l'enfance. On estime qu'un Libérien sur huit est un enfant ayant perdu un ou ses deux parents. Mais bon nombre de quelque 5.800 enfants placés en orphelinat ne seraient pas orphelins, selon les défenseurs des droits de l'enfant de la région. C'est à cause de la pauvreté.

Dans l'ensemble de la région, certains employés d'orphelinat ciblent les communautés rurales défavorisées et «exploitent la pauvreté et l'ignorance des parents» en leur promettant de l'argent et en proposant de financer l'éducation de leurs enfants, a expliqué M. Apiah de CRI. Certains parents signent sans le savoir des documents stipulant qu'ils renoncent au droit de garde de leur enfant, selon Mme Asamoah, du ministère ghanéen de la Protection sociale, car un grand nombre de signataires sont illettrés.

Dans certains pays d'Afrique de l'Ouest, les familles confient traditionnellement leurs enfants aux bons soins de parents ou d'autres tuteurs, si cela peut leur permettre d'être mieux instruits ou d'avoir du travail, mais certains orphelinats exploitent cette tradition, selon M. Theis, de l'Unicef. «Quand des parents signent le formulaire d'un orphelinat, ils n'ont pas dans l'idée de renoncer pour toujours à leurs enfants ... L'idée de ne plus jamais revoir leur enfant est inconcevable».

Les gouvernements et les organismes de protection de l'enfance de certains pays s'efforcent d'améliorer la réglementation dans ce domaine. Les gouvernements doivent également faire respecter la législation existante, a estimé M. Apiah. Notamment, en vertu de la loi ghanéenne sur les enfants de 1998, les orphelinats doivent présenter des rapports d'audit annuels au ministère de la Protection sociale pour pouvoir renouveler leurs permis, or la plupart des orphelinats ne se conforment pas à la règle, a-t-il expliqué. «Le problème vient d'une ... défaillance du système, qui encourage la prolifération des orphelinats sans permis et non supervisés», a expliqué M. Apiah. «Ces problèmes subsisteront tant que nous n'aurons pas un filet de sécurité social solide pour aider les parents pauvres à élever leurs enfants». Soutenir ces filets de sécurité (en accordant des subventions aux familles vulnérables et en couvrant les frais de santé ou de scolarité des enfants) peut permettre d'inciter les familles à garder leur enfant plutôt qu'à s'en séparer, selon M. Theis. «Il a été prouvé que tout un éventail de solutions fonctionnaient, des filets de sécurité à la garde communautaire, en passant par le placement en foyer d'accueil. Des solutions qui sont en outre beaucoup moins chères que le placement en orphelinat», a-t-il indiqué. «Placer les enfants en institution au lieu de les confier aux soins d'une famille doit toujours être le dernier recours».

«IRIN», Accra, 28 mai 2009.

Côte d'Ivoire : des enfants vendent leur corps et deviennent parents

Le bébé est mort 12 jours après sa naissance, sur une terrasse délabrée au dessus du marché d'Adjamé à Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire.

La mère, Aminata*, est à peine âgée de 15 ans. Elle ne sait pas qui est le père. Aminata échange ses faveurs contre de l'argent, pour pouvoir manger dit-elle. Aminata fait partie des nombreuses jeunes filles – dont certaines n'ont que 10 ans, selon une organisation non-gouvernementale (ONG) locale – qui vendent leur corps sur le marché d'Adjamé, localement connu sous le surnom Biêlôgô; en Dioula, lôgô signifie marché et biê désigne les organes génitaux féminins. «Parfois, le corps des bébés qui meurent dans ces circonstances finissent dans les poubelles», a dit Irié Bi Tra Clément, fondateur de l'ONG locale Cavoequiva, ce qui signifie « Unissons-nous » en Gouro. Les membres de Cavoequiva, basée dans le quartier d'Adjamé à Abidjan, ont rencontré et interrogé des centaines d'enfants des rues et de jeunes. Le fondateur de l'ONG a souligné que la plupart des filles avaient déclaré devoir donner une partie de leur revenu à des managers».

En cette après-midi du 19 juin, la petite fille d'Aminata, âgée de huit jours, tousse, enroulée dans des pagnes posés sur un sol en béton. Près d'elle jouent les jumeaux d'une autre adolescente travailleuse du sexe. Aminata dit qu'elle et son bébé sont mouillés quand la pluie s'infiltré dans l'échoppe du marché dans laquelle elles dorment. Quand elle en parle, elle commence à pleurer. «Je pleure parce que j'ai ce bébé, elle est malade et je n'ai pas les moyens de l'aider». Aminata ne sait plus vraiment depuis quand elle vit du commerce du sexe, mais elle dit qu'au moins quatre jours de l'An sont passés depuis qu'elle a commencé.

Elle raconte qu'une femme de son village, dans le nord du pays, est venue voir ses parents et leur a dit qu'elle aiderait Aminata à faire du petit commerce. «Je suis venue et j'ai commencé à vendre sur le marché, mais la femme pour laquelle je travaillais se plaignait tous les jours parce que je ne faisais pas assez d'argent. Alors j'ai commencé à travailler comme porteur dans le marché. Elle disait toujours que je ne rapportais pas assez d'argent. Elle me maltraitait et ne me payait jamais pour mon travail. C'est pour ça que je suis partie». Elle a rejoint d'autres jeunes qui vivaient dans la rue. «J'ai commencé à 'faire des passes' parce que je n'avais rien, ni nulle part où aller. Je demandais 500 ou 1 000 francs CFA [un à deux dollars]».

M. Irié, de Cavoequiva, a souligné que de nombreuses jeunes filles avaient déclaré avoir été violées avant de commencer à échanger des relations sexuelles contre de l'argent. Ce fut le cas de Djeneba*, qui raconte que la femme pour laquelle elle travaillait lui a demandé à plusieurs reprises de se mettre à vendre son corps. «Elle m'a dit de le faire, j'ai refusé», a dit Djeneba à IRIN. «Elle m'a redemandé de le faire, j'ai refusé. Alors une nuit, cinq jeunes m'ont violée sous la menace d'un couteau». Djeneba, dont les yeux marrons sont encadrés par de grands faux cils bleus, a ajouté : « Quand mes blessures ont cicatrisé, j'ai commencé ».

Pourquoi a-t-elle commencé ? «Je n'avais pas d'argent». Quand on lui demande si elle veut continuer à faire ce travail, Djeneba laisse échapper un «Noooooon» guttural. «Si j'avais de l'argent, je ne ferais pas ça». Djeneba et ses amies ont reconnu qu'elles n'utilisaient qu'occasionnellement des préservatifs.

Dans un film réalisé par Cavoequiva, des filles parlent des drogues qu'elles prennent avant de se préparer pour le travail, la nuit. Après la mort de son bébé, le 23 juin, Aminata, malade depuis l'accouchement, a consulté un médecin grâce à l'aide de Cavoequiva. M. Irié a expliqué qu'avec ses collègues, il cherchait à faire rentrer Aminata dans sa famille. «Elle a accepté à contrecœur», a-t-il dit. «Au début elle ne voulait pas, disant que son village natal était trop pauvre et qu'elle voulait rester à Abidjan. Mais finalement elle a accepté». L'équipe de Cavoequiva accompagnera Aminata dans son village.

* Les noms ont été changés.

«IRIN», 26 juin 2009.

Afrique : le drame des enfants accusés de sorcellerie

Au Nigeria, Nwanaokwo Edet, 9 ans, avait été accusé de sorcellerie par le pasteur de sa famille, et son père avait voulu «l'exorciser» en tentant de lui faire avaler de l'acide. Mais l'enfant s'était débattu et avait eu le visage et les yeux brûlés par le liquide corrosif. Hospitalisé dans un état grave, il avait eu la force de dire le nom de l'Eglise qui l'avait accusée: la Mount Zion Lighthouse (Phare du mont Sion). Il est mort un mois plus tard. Ce drame n'est pas isolé.

Depuis dix ans environ 15.000 enfants ont été accusés de sorcellerie dans deux Etats du Nigeria et un millier d'entre eux tués, selon des militants qui luttent contre cette pratique. Le Nigeria est l'un des pays les plus touchés par le fléau, mais pas le seul. Selon le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), plusieurs dizaines de milliers d'enfants ont été pris pour cible dans toute l'Afrique. L'Associated Press, qui a examiné 200 cas d'enfants accusés de sorcellerie, a établi que des pasteurs étaient impliqués près d'une fois sur deux. Autre constat : les noms de 13 églises apparaissaient dans ces affaires. Certaines sont des branches locales rebelles d'églises internationales, et leurs fidèles prennent au pied de la lettre l'exhortation biblique : «Tu ne laisseras pas en vie la magicienne». «C'est une honte qu'elles permettent ce genre de chose au nom du christianisme», s'indigne Gary Foxcroft, à la tête de l'ONG Stepping Stones Nigeria.

De leur côté, les familles concernées sont souvent extrêmement pauvres et parfois même soulagées d'avoir une bouche de moins à nourrir. La misère, les conflits et un manque d'instruction forment le terreau sur lequel se développent les accusations de sorcellerie, qui sont déclenchées par la mort d'un proche, la perte d'un emploi. Dans la région de l'Etat d'Akwa Ibom (sud du Nigeria) où vivait Nwanaokwo, les églises sont plus nombreuses que les écoles, cliniques et banques réunies, et se livrent une concurrence farouche.

Accuser des enfants de sorcellerie est devenu un moyen pour certains pasteurs de se faire une réputation dans le but d'attirer les fidèles. Nwanaokwo avait dit connaître le pasteur qui l'a accusé sous le nom de Pasteur King. La Mount Zion Lighthouse (MZL) a d'abord confirmé qu'un Pasteur King avait travaillé pour elle, avant de démentir. L'évêque A.D. Ayakndue, chef de la MZL au Nigeria, assure que les pasteurs sont encouragés à prier contre la sorcellerie mais pas à infliger des sévices aux enfants. Egalement citée par trois autres familles comme l'accusatrice de leurs enfants, la MZL est une ramification d'une église californienne du même nom, qui de son côté dit avoir perdu le contact avec sa branche nigériane il y a plusieurs années. Selon Ayo Oritsejafar, le président de la puissante Association pentecôtiste du Nigeria (PFN), dont fait partie la MZL, la PFN est le groupe religieux qui se développe le plus vite au Nigeria et compterait 30 millions de fidèles. « Nous avons connu une croissance si grande ces dernières années que nous ne pouvons pas garder un oeil sur tout le monde », affirme-t-il. Sam Itauma, du Réseau réinsertion et droits des enfants, souligne que les enfants qui sont le plus souvent accusés sont les plus vulnérables : orphelins, malades, handicapés ou pauvres. Dans le cas de Nwanaokwo, le fait que son père était pauvre et qu'il n'avait plus de mère en faisait une cible facile.

«Même les Eglises qui n'avaient pas l'habitude de trouver des enfants sorciers sont poussées à le faire par la concurrence» avec les autres Eglises, explique M. Itauma. Elles sont perçues comme spirituellement puissantes parce qu'elles peuvent détecter la sorcellerie, et il arrive même que les parents leur donne de l'argent pour un exorcisme.

Associated Press, 19 octobre 2009.

Pendaison en Iran

Le jeune Behnoud Shojaie, condamné à mort pour un meurtre commis alors qu'il était mineur, a été pendu le 11 octobre 2009 à la prison d'Evine à Téhéran malgré les appels à la clémence.

Ce jeune homme de 21 ans qui avait été arrêté alors qu'il avait 18 ans, a été exécuté à l'aube alors que des centaines de personnes, des mères de martyrs et de manifestants arrêtés et des militants de droits de l'homme s'étaient regroupés dès la veille devant la prison d'Evine pour empêcher cette exécution.

L'exécution du jeune homme intervient alors que le régime annonçait hier la condamnation à mort de trois personnes qui avaient été arrêtées à la suite des manifestations consécutives à la réélection contestée de Mahmoud Ahmadinejad en juin.

Au lendemain de la Journée mondiale contre la peine de mort, cette exécution est la démonstration que le régime se radicalise dans sa violence à l'encontre de la population qui n'a cessé de protester contre l'élection frauduleuse d'Ahmadinejad, estiment les observateurs. Le 8 septembre, la présidence de l'Union européenne avait exprimé sa vive inquiétude quant à la possible exécution de Behnoud Shojaie.

Au cours des derniers mois, Amnesty a condamné à cinq reprises la condamnation à mort de Behnoud Shojaie et demandé sa suspension. Le Parlement européen, le Haut commissariat des droits de l'homme de l'ONU et des dizaines d'ONG avaient aussi demandé l'annulation de cette condamnation.

Iran Focus, 11 octobre 2009.

Israël : quelque 1.200 enfants de travailleurs immigrés risquent d'être expulsés

Eli Yishai, ministre israélien de l'Intérieur, a annoncé qu'il ne régulariserait pas la situation d'environ 1.200 enfants de travailleurs immigrés, une annonce qui a poussé plusieurs ONG à mener une campagne contre les expulsions.

Ces 1.200 enfants ne sont pas concernés par le dispositif gouvernemental de 2006 qui avait permis de régulariser la situation de plus de 600 enfants de travailleurs immigrés. «Leurs parents les utilisent pour obtenir une régularisation de leur propre situation en Israël. Si nous ne les expulsions pas, les travailleurs immigrés continueront à exploiter la générosité de l'Etat d'Israël», a déclaré M. Yishai.

La plupart des contrats de travail des immigrés contiennent une clause leur interdisant d'avoir des enfants en Israël, et obligeant les femmes enceintes à quitter le pays. De nombreuses ONG dénoncent cette clause, qu'elles qualifient d'inhumaine et draconienne. Malgré cette disposition, l'Autorité de l'Education de Tel Aviv estime que 2.000 enfants d'immigrés sont nés en Israël au cours des 10 dernières années.

Environ 250 familles risquent d'être expulsées, de même que des centaines d'enfants nés en Israël au cours des trois dernières années, d'après des activistes menant une campagne de défense des droits des migrants.

En juillet, OZ (l'unité opérationnelle de la nouvelle Autorité israélienne de l'immigration) a lancé une opération visant à expulser près de 300.000 immigrés illégaux et personnes en situation irrégulière, d'après Tziki Sela, directeur d'OZ.

Des critiques de la part de certains membres du Parlement et de leaders religieux et communautaires ont forcé le Premier ministre Benjamin Netanyahu à reporter l'expulsion des familles de travailleurs immigrés avec enfants : alors qu'elle devait débiter le 1er août, l'opération a été suspendue pour trois mois.

Parallèlement, d'après un rapport officiel d'OZ, dont IRIN a pris connaissance le 21 octobre, 700 travailleurs immigrés sans enfants ont été expulsés depuis le 1er juin 2009, et 2 000 ont «volontairement quitté le territoire».

Le 12 octobre, une commission parlementaire sur les travailleurs immigrés a décidé de commencer à expulser les enfants d'ici le début du deuxième semestre 2010, au moment de la fermeture des écoles.

Campagne anti-expulsions

Le gouvernement prévoit de procéder aux expulsions malgré une campagne anti-expulsions «massive» (selon de hauts responsables israéliens) menée par plusieurs ONG et organisations humanitaires, dont Moked, la ligne d'assistance téléphonique destinée aux travailleurs immigrés.

Karen Tal, directeur de l'école publique de Bialik-Rogozin, dans le sud de Tel Aviv, a dit à des journalistes que quelque 302 élèves de l'école (sur 784) seraient concernés par l'expulsion si M. Yishai ne changeait pas d'avis. M. Tal a évoqué les difficultés et les incertitudes auxquelles les enfants sont confrontés depuis que le gouvernement a révélé, en juin, son intention de les expulser. Des sources de l'Autorité de l'immigration et de l'unité OZ ont dit à IRIN qu'elles n'avaient pas l'intention d'intervenir dans les écoles, bien qu'il soit relativement facile d'y arrêter les enfants et les parents.

Tel Aviv, IRIN, 22 octobre 2009.

Népal : l'ONU appelle à démobiliser rapidement les soldats maoïstes mineurs

La représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radikha Coomaraswamy, a appelé à la démobilisation prompte et ordonnée des 2.973 combattants maoïstes formellement identifiés comme étant des mineurs durant la vérification effectuée en 2007. «Ces enfants ont droit à une vie nouvelle pour contribuer à bâtir un Népal prospère et paisible», a souligné Mme Coomaraswamy. «Les Nations unies et ses partenaires sont prêts à apporter l'assistance nécessaire à leur réinsertion réussie dans la société népalaise».

Depuis la signature de l'accord de paix en 2006 mettant fin à une longue guerre civile qui a causé la mort d'environ 13.000 personnes, les combattants maoïstes restent cantonnés avec leurs armements dans des casernes sous la surveillance de la Mission des Nations unies au Népal (MINUNEP), qui a été créée en janvier 2007 pour assister le processus de paix.

Suite à des conversations avec le Premier ministre Madhav Kumar et le Président du Parti communiste unifié du Népal-maoïste (UCPN-M) Puchpa Kamal Dahal «Prachanda», la représentante spéciale a salué leur décision de relancer le processus de démobilisation et de réinsertion des 2.973 ex-combattants mineurs.

Mme Coomaraswamy a noté que le Président «Prachanda» lui a garanti une démobilisation ordonnée et immédiate. «Je prévois de visiter le Népal dans les semaines à venir pour témoigner moi-même de la démobilisation des mineurs», a-t-elle dit.

Les engagements du gouvernement népalais et de l'UCPN-M concernant la démobilisation des mineurs font suite aux accords de paix et aux résolutions 1534 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de Sécurité, ainsi qu'aux recommandations du Conseil sur les enfants et conflits armés

Pour plus d'information, site du Centre de nouvelles ONU <http://www.un.org/french/newscentre/New York>, 13 octobre 2009

les deux ans et d'un contrôle annuel par un inspecteur de l'éducation nationale.

«Le Monde», d'après Martine Laronche, 17 septembre 2009.

En bref

FRANCE – FRANCE – FRANCE

Mon école à la maison

Contrairement à ce qui est répandu, ce n'est pas l'école, mais l'instruction que Jules Ferry a rendue obligatoire. De plus en plus de familles françaises font le choix de l'instruction à domicile. Deux types de familles pratiquent l'instruction à la maison. Pour les premières, il s'agit d'un choix de type global, elles n'ont jamais mis leur enfant à l'école, pour les secondes, elles retirent leurs enfants de l'école parce que cela se passe mal et que leur enfant est en souffrance. Le plus souvent, ces familles sont issues de milieux favorisés culturellement, mais pas forcément socialement. Pour prévenir des dérives sectaires ou des cas de maltraitance, l'Etat a renforcé son contrôle sur cet enseignement. La loi du 18 décembre 1998 donne priorité à l'école et les enfants font l'objet d'une enquête sociale tous

Violences intrafamiliales

Selon une étude annuelle des services de police et de gendarmerie, 160.000 cas de violences intrafamiliales ont été recensés en 2008. Sur ce total, 193 cas ont été mortels. Sur les 193 morts, 156 sont des femmes victimes de leur compagnon ou ex-compagnon, une autre a été tuée par son amante. On dénombre également 27 hommes victimes de leur compagne ou ex-compagne et neuf sont des enfants victimes des violences paternelles. Les 230.000 violences «non crapuleuses» enregistrées en 2008 sont «essentiellement intrafamiliales» et en hausse de 6,41%.

nouvelobs.com, 14 juin 2009.

Aide sociale accrue dans l'est de Paris

La Seine (Paris) est le troisième département (après le Nord et le Pas-de-Calais) où le nombre d'enfants placés dans des familles d'accueil ou des foyers, est le plus important. Les deux tiers sont issus de l'est parisien.

Aujourd'hui, les services de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) sont centralisés dans le 12^{ème} arrondissement, en février 2010, un nouveau service sera créé dans le 20^{ème} et

d'ici 2014, dans les autres arrondissements touchés (13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}). Pour Myriam El Khomri, adjointe chargée de la protection de l'enfance à la Mairie de Paris, il est important de créer dans l'est de Paris, des «structures rassemblant les professionnels (associations, assistantes sociales, pédopsychiatres), qui mèneront des actions de proximité en amont dans les familles en difficulté». Des aides éducatives à domicile seront renforcées dès que les premiers signes de problème (précarité, séparation, violences...) se feront sentir. Par ailleurs, des Comités «prévention protection enfance famille» sont installés progressivement dans chaque arrondissement pour adapter l'aide sociale par quartier.

www.directmatinplus.net - «Directmatin», 29 octobre 2009.

MONDE – MONDE – MONDE

Les enfants des villes plus nombreux et plus vulnérables

Les grandes agglomérations - en Amérique latine, en Afrique, en Asie du Sud ou en Chine (l'épicentre de la croissance urbaine) - présentent un visage de plus en plus jeune. Chaque semaine, la population des villes s'accroît de près d'un million de personnes. Et, d'après les prévisions de l'ONU, 60 % des enfants des pays en développement vivront en 2025 en milieu urbain. Pour la moitié d'entre eux, dans la pauvreté.

Selon le réseau d'information des droits de l'enfant (CRIN) chargé de faciliter les échanges entre les acteurs impliqués dans la mise en pratique de la Convention relative aux droits de l'enfant, 640 millions d'enfants (un sur trois) ne bénéficient pas d'un logement adéquat dans le monde en développement. En ville, la violence est aussi leur quotidien. En 2007, 498 enfants ont été assassinés au Guatemala. Au Salvador et au Honduras, quelque 30.000 jeunes gens sont impliqués dans des bandes très violentes, les "maras".

«Le Monde», d'après Catherine Vincent, 3 juin 2009.

Mortalité infantile : des progrès mitigés

La mortalité infantile continue à diminuer dans le monde: 65 décès pour 1.000 naissances en vie en 2008, contre 90 décès pour 1.000 en 1990, soit une chute de 28% a indiqué l'Unicef le 10 septembre. Le rythme de ce déclin fait cependant craindre dans plusieurs régions un retard pour atteindre l'un des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui prévoit de réduire des deux tiers entre 1990 et 2015, la mortalité des enfants avant l'âge de 5 ans.

L'Afrique et l'Asie représentent respectivement 51% et 42% des 8,8 millions de décès infantiles de l'année 2008 (12,5 millions en 1990). Cinq pays (Inde, Nigeria, République Démocratique du Congo, Pakistan et Chine) concentrent la moitié des décès. L'Amérique latine et les Caraïbes sont les régions où les progrès ont été les plus importants (56% de réduction par rapport à 1990). Le Népal, le Bangladesh, l'Erythrée, le Laos, la Mongolie, la Bolivie et le Malawi sont parvenus à une réduction d'au moins 40%. A l'inverse, la mortalité infantile a progressé en Afrique du Sud.

«Le Monde», 11 et 12 septembre 2009, D'après Paul Benkimoun.

Les chiffres-clés du rapport Unicef 2009

Violence. Dans le monde, deux enfants sur trois subissent des châtiments corporels. De 500 millions à 1,5 milliard d'entre eux sont violentés chaque année.

Excision. Plus de 70 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales dans 28 pays d'Afrique, plus le Yémen.

Mariage. Plus d'un tiers des femmes âgées aujourd'hui de 20 à 24 ans et habitant dans un pays en développement ont été mariées avant l'âge de 18 ans. Presque la moitié d'entre elles vivent en Asie du Sud.

Travail. 150 millions d'enfants âgés de moins de 15 ans sont soumis au travail forcé, dont un tiers en Afrique subsaharienne.

Conflits. Plus d'un milliard d'enfants vivent actuellement dans un pays ou un territoire dans lequel se déroule un conflit armé. 5,8 millions d'entre eux sont réfugiés à l'extérieur de leur pays natal.

Prison. Un million d'enfants sont aujourd'hui détenus dans une prison à travers le monde.

223 millions d'enfants exploités sexuellement

Quelque 150 millions de filles et 73 millions de garçons de moins de 18 ans sont victimes, de par le monde, d'exploitations sexuelles, selon un rapport publié en juin dernier par la section allemande d'Unicef. Et des centaines de milliers d'enfants sont vendus chaque année à l'étranger, souvent à des fins sexuelles, selon les estimations du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). De 60.000 à 100.000 enfants sont victimes de commerce sexuel aux Philippines, tandis qu'au Bangladesh la moyenne d'âge des mineurs victimes d'exploitation sexuelle est de 13 ans. Sur les plages touristiques du Kenya quelque 15.000 enfants se prostituent quotidiennement, dont nombre sont victimes de touristes étrangers en provenance de pays riches, selon l'Unicef qui appelle à plus d'efforts à l'échelle internationale pour combattre ce fléau.

«AFP», juin 2009.

Moins il y a à manger, plus il y a de filles

Les femmes donneraient naissance plutôt à des filles en période de disette, rapporte «The Economist». C'est ce que démontre une étude néerlandaise réalisée par Thomas Pollet sur des familles polygames, notamment au Rwanda. Les premières épouses, souvent mieux nourries, font plus de garçons que les suivantes. Selon les chercheurs, lorsque la nourriture ne manque pas, les mères ont tendance à engendrer des mâles solides pour perpétuer l'espèce, et des filles quand les conditions de vie sont difficiles parce qu'elles sont plus résistantes.

«Courrier International», 16 juillet 2009.

Etats-Unis : 13 ans et condamné à vie

La cour suprême des Etats-Unis redémarre aujourd'hui. Un des cas les plus importants de l'année sera présenté début novembre et concerne la question suivante : est-ce que la constitution américaine permet d'incarcérer un jeune de 13

ans à une sentence à vie sans aucune possibilité de libération conditionnelle ? Cette question a été adressée au «Los Angeles Times» le 5 octobre 2009, il semble que la réponse devrait être non !

Aux Etats-Unis, la justice pénale est souvent plus sévère dans ce pays qu'ailleurs. Et de ce fait, un jeune en Floride a déjà passé 18 ans en prison et est condamné à y rester jusqu'à la fin de sa vie, sans aucune possibilité de libération ou même de considération de libération, pour un viol commis à l'âge de 13 ans (voir lettre n°12, p.5) Il y a, en effet, aux USA, environ 120 jeunes qui sont condamnés à vie en perpétuité pour des crimes non-homicides commis quand ils étaient mineurs.

5 octobre 2009 <http://blogs.lexpress.fr/politique-usa/2009/10/13>

Le FBI sauve 52 mineurs de réseaux de prostitution

Le FBI a soustrait 52 mineurs à des réseaux de prostitution au cours d'une opération coup de poing, a indiqué le 26 octobre la police fédérale américaine. L'opération, qui a duré trois jours et a eu lieu dans trente-six villes, a en outre permis d'arrêter près de 700 personnes, dont 60 proxénètes, a indiqué le FBI.

«La prostitution des mineurs reste un réel problème dans notre pays, comme le montre le nombre de mineurs récupérés grâce aux efforts de nos équipes spécialisées», a déclaré Kevin Perkins, assistant du directeur de la division des enquêtes criminelles du FBI.

Le coup de filet faisait partie d'une large opération appelée «Perte d'innocence», qui a permis depuis 2003 de soustraire 900 mineurs à la prostitution et de faire condamner 510 personnes, selon la police fédérale.

LEMONDE.FR avec AFP, | 26 octobre 2009

Maroc : projet de loi interdisant le travail des "petites bonnes"

Trois ONG marocaines ont appelé le 24 septembre dernier le gouvernement marocain à instaurer un cadre juridique sanctionnant sévèrement le travail des fillettes de moins de 15 ans employées comme domestiques.

Leur nombre selon des sources associatives est estimé entre 60.000 et 80.000.

Pour mettre fin à cette situation, un projet de loi interdisant cette pratique a été élaboré par le gouvernement.

Ce projet de loi est toujours à l'étude, selon la ministre de la Famille Nouzha Skalli, chargée du dossier. Il prévoit des peines de prison ferme et de lourdes amendes contre toute personne employant des enfants de moins de 15 ans comme domestiques.

«AFP», 24 septembre 2009.

Pakistan - Afghanistan : enfants kamikaze

Les enfants sont hébétés, tristes, déboussolés. La psy de la base arrière où ils ont été installés dans la vallée du Swat, le docteur Fareeha Peracha, les décrit comme psychotiques, dépressifs, parfois même psychopathes.

Ils ont subi un lavage de cerveau, destiné à en faire des machines à tuer les occidentaux. Capturés, kidnappés par les talibans, ils ont été entraînés en particulier pour devenir des kamikazes.

Le docteur est convaincue que l'entraînement intox a été parfait car ces enfants sont prêts à tuer et ce, sans aucun état d'âme. Leur réhabilitation sera longue et sûrement difficile. Peut-être même impossible, selon elle, dans certains cas.

D'après «CNN», 4 Aout 2009.

Chine : les enfants de condamnés à mort au ban de la société

Dans son dernier rapport, Amnesty International estime que plus de 1.700 personnes ont été condamnées à mort l'an dernier en Chine, soit près de 5 par jour. Des milliers d'enfants se retrouvent ainsi chaque année sans famille et en marge de la société.

En Chine, être un enfant de condamné à mort est considéré comme une honte. Pour améliorer leur sort, une femme a créé des centres d'accueil baptisés «Villages du Soleil», uniques dans le pays. Histoire de donner une éducation et un peu de chaleur à ces enfants perdus.

Rapport d'Amnesty International le 16 octobre 2009

Enfants cobayes en Corée : Pyongyang testerait ses armes sur des handicapés

La Corée du Nord expérimenterait des armes biologiques sur des enfants handicapés physiques et mentaux. Le site Al-Jezira, qui a révélé cette information, se fonde sur le témoignage d'un ancien capitaine de l'armée nord-coréenne. Im Chun-yong a déserté la dictature communiste en décembre 1999 avec une poignée d'hommes de son commando d'élite. «Si vous naissez avec un handicap physique ou mental, raconte l'ancien militaire, le gouvernement pense que le meilleur moyen d'apporter votre contribution à la société est de servir de cobaye pour des essais d'armes biologiques et chimiques.» Les tests sur les êtres humains étaient déjà connus, mais pas ceux sur les enfants handicapés. Im Chun-yong raconte qu'un de ses hommes a vu des gens emprisonnés dans une chambre de verre et exposés à des gaz mortels. L'ex-officier, qui travaille aujourd'hui pour les services de renseignements de la Corée du Sud, précise que Pyongyang a stocké plus de 5.000 tonnes d'armes biochimiques, dont du gaz moutarde, du sarin, de l'anthrax et du choléra. Il dit s'être entraîné au maniement de ce genre d'armes à courte portée. Les experts s'accordent à dire que la Corée du Nord dispose depuis longtemps d'un programme d'armement chimique. Le pays pourrait abriter une vingtaine de laboratoires et de sites expérimentaux.

25 juillet 2009. <http://www.liberation.fr/monde/0101581757>

Agenda

LIVRES

«QUAND JE SERAI GRAND»

Elise Fisher, Fayard - 317 p.

En 1989, Elise Fischer, à l'occasion de la proclamation de la Convention des droits de l'enfant, publiait un ouvrage

regroupant des enquêtes sur l'enfance. A l'occasion du 20^{ème} anniversaire de l'adoption par l'ONU de cette Convention, c'est sous la forme de seize nouvelles qu'elle évoque les droits de l'enfant, bafoués aux quatre coins du monde.

«J'AI LE DROIT»

Alain Chiche, coédition Amnesty-Le Sorbier

Premier titre d'une nouvelle collection de documentaires citoyens pour l'école primaire («C'est ma planète»), il énonce à la première personne les différents points de la Convention internationale des droits de l'enfant adaptés aux plus jeunes. Chaque double page évoque un droit : «J'ai le droit de vivre bien et de manger à ma faim», «J'ai le droit d'apprendre et d'aller à l'école», mais s'autorise quelques échappées humoristiques ou poétiques : «Est-ce que j'ai le droit de rêver ? D'avoir un secret ? De faire des bêtises ?», afin d'ouvrir le débat.

(à commander à votre centre de diffusion habituel ou à Lyon, 1, rue de la Platière, 69001 Lyon, 04 72 07 44 44).

«ABECEDAIRE DROITS DE L'ENFANT»

Coédition Amnesty-Le Sorbier - pour les 4-12 ans

Abécédaire ludique et interactif autour des droits de l'enfant. Une invitation pour l'enfant à réfléchir, à approfondir et à s'approprier le texte. A chaque double page, on trouve un mot faisant référence à un article et à une phrase remettant ce mot dans le contexte de la Convention, reprise en intégralité en fin d'ouvrage. Illustration Christine Lesueur.

(à commander à votre centre de diffusion).

«LE DROIT DE L'ENFANT AU RESPECT»

Janusz Korczak, éditions Fabert

Médecin, éducateur et écrivain, Janusz Korczak est reconnu comme le précurseur et l'inspirateur de la Convention des droits de l'enfant. Grand témoin de son temps, il s'est battu toute sa vie pour défendre et faire respecter l'enfant. Pour lui, l'enfant est un citoyen qui doit être considéré avec sérieux, qui est un acteur de son éducation et qui devrait toujours être associé aux décisions qui le concernent. Le livre contient le texte de la Convention dans son intégralité.

(Sortie prévue 1^{ère} quinzaine de novembre, à commander à votre centre de diffusion - prix 3 euros).

«LA CHASSE AUX ENFANTS»

L'Effet miroir de l'expulsion des sans-papiers

Miguel Benasayag et Angélique Del Rey,

Edition La Découverte - 2008

Cet ouvrage est le fruit d'une « alerte de santé publique » lancée, à l'initiative du philosophe et psychanalyste Miguel Benasayag, par des membres du Réseau Education sans frontières, en contact quotidien avec la réalité de la traque des sans-papiers et de leurs enfants scolarisés en France. Il montre que la politique discriminatoire dont ils sont l'objet, a des conséquences beaucoup plus larges qu'il n'y paraît, puisque c'est la société tout entière qui est traumatisée quand elle est amputée de certains de ses membres : les violences faites aux migrants étant des atteintes à ce qu'ils sont et non à ce qu'ils font, elles provoquent de profonds chocs psychologiques. Cela vaut en particulier pour les camarades de classe des «enfants chassés», confrontés à

d'insupportables contradictions, quand les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité sont bafouées au nom d'une certaine conception de la tranquillité sociale, lorsque des enseignants, des responsables d'établissements ou des parents doivent s'opposer ouvertement aux agents de la force publique qui procèdent aux arrestations ou aux expulsions, quand l'autorité scolaire ou parentale doit contredire une autorité censée assurer la sécurité de tous. Nourri de nombreux témoignages sur les violences de la « chasse aux enfants », ce livre montre que l'engagement au nom de la solidarité relève bien moins de la conscience morale que, beaucoup plus fondamentalement, de la possibilité matérielle de vivre ensemble.

«LA MESURE DU TEMPS»

Helon Habila, Actes Sud - 2008

Deux frères jumeaux dont le destin embrasse l'histoire du Nigeria d'aujourd'hui. L'un est action, l'autre réflexion, l'un devient mercenaire, l'autre historien. D'une destinée à l'autre, Mamp et LaMamo embrassent leur rêve de héros. L'intensité du lien entre les deux frères au-delà de l'éloignement, leur indéniable complémentarité, la diversité de ceux qui les côtoient et le destin chaotique de chacun d'eux incarnent autant de versions d'une même réalité de savoir et d'ignorance, de désir et de violence, d'ailleurs et d'immobilité, de traditions et de modernités.

FILM

«LA PETITE FILLE DE LA TERRE NOIRE»

Film coréen de Jeon Soo-il - 2009 - 1h29

Dans un village minier de la province de Kangwon, la petite Youg-lim, 9 ans, vit avec son père et son frère. Elle aime chanter des comptines, danser devant la télévision et jouer avec son grand frère, un peu attardé. Mais lorsque son père se retrouve sans emploi pour raison de santé, son univers s'en trouve bouleversé. Elle doit alors s'occuper seule de son frère et du foyer familial.

Le réalisateur a créé sa propre société de production afin de ne pas être dépendant de l'industrie du cinéma de Corée et de pouvoir produire en partie ses films.

INTERNET

Sauvez des enfants dans le monde entier avec «La Chaîne de l'Espoir»

Isabelle Giordano, marraine de cet évènement, s'engage aux côtés de «La Chaîne de l'Espoir» (association humanitaire d'aide à l'enfance) avec conviction et bienveillance, afin que des enfants puissent être soignés dans les meilleures conditions. Elle déclare : «24 enfants, 24 histoires, 24 solutions pour sauver des vies. En tant que femme et mère, j'ai été très touchée par les actions menées par «La Chaîne de l'Espoir» et surtout par leurs réussites. Chaque don est essentiel !»

Du 1er au 24 décembre 2009, vous pouvez participer sur internet à 24jourspour24enfants.org, le quotidien de «La Chaîne de l'Espoir», cette urgence de répondre aux appels au secours des enfants du bout du monde. Ils attendent l'opération qui leur permettra de retrouver l'espoir d'un avenir.

<http://fr.news.yahoo.com>

la lettre
DE LA COMMISSION ENFANTS

Amnesty international
Commission enfants
76, boulevard de la Villette
75940 Paris Cedex 19

Tél : 01 53 38 65 65
Ligne directe : 01 53 38 65 32 le jeudi
Fax : 01 53 38 55 00
E-mail : comenfants@amnesty.fr
<http://www.amnesty.fr/enfants>

N.B. : Les opinions développées dans cette revue de presse sont celles des journalistes et non forcément celles de la Commission Enfants.

